

---

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(9<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du vendredi 9 octobre 1987

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.** - Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4099)

*Rappels au règlement* (p. 4099)

Mme Catherine Trautmann, MM. Pascal Arrighi, Gilbert Gantier, Jean-Louis Debré, rapporteur de la commission des lois.

Après l'article 1<sup>er</sup> A (p. 4100)

Amendement n° 37 de M. Bachelot : MM. Georges-Paul Wagner, le rapporteur, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 38 de M. Bachelot : MM. Georges-Paul Wagner, Jacques Toubon, le rapporteur, le garde des sceaux. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 39 de M. Bachelot : MM. Georges-Paul Wagner, le rapporteur, le garde des sceaux. - Rejet par scrutin.

M. Bruno Mégret.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4102)

*Rappel au règlement* (p. 4102)

Mme Catherine Trautmann.

*Reprise de la discussion* (p. 4102)

Amendement n° 40 de M. Bachelot : MM. Georges-Paul Wagner, le rapporteur, le garde des sceaux. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 41 de M. Bachelot : MM. Georges-Paul Wagner, le rapporteur, le garde des sceaux. - Rejet par scrutin.

*Rappel au règlement* (p. 4103)

MM. Jean-Marie Le Pen, le président.

Avant l'article 1<sup>er</sup> (p. 4104)

Amendement n° 31 de la commission des lois : MM. le rapporteur, le garde des sceaux. - Adoption par scrutin.

Amendement n° 43 de M. Bachelot : MM. Bruno Gollnisch, le rapporteur, le garde des sceaux. - Rejet par scrutin.

Article 1<sup>er</sup> (p. 4104)

Mme Catherine Trautmann.

Amendement n° 44 rectifié de M. Bachelot : MM. Jean-Marie Le Pen, le rapporteur, le garde des sceaux, le président. - Réserve du vote jusqu'à la vérification du quorum.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4106)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote sur l'amendement n° 44 rectifié est reporté à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4106)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LUTTE CONTRE LE TRAFIC ET L'USAGE DE STUPEFIANTS

### Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal (n<sup>os</sup> 834, 943).

### Rappels au règlement

**Mme Catherine Trautmann.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Trautmann, pour un rappel au règlement.

**Mme Catherine Trautmann.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 49 du règlement, qui a trait à l'organisation des débats de notre assemblée. Un événement regrettable s'est en effet produit hier soir. Il nuit au bon déroulement de nos travaux et je tiens, au nom de mon groupe, à exprimer ma protestation et mon inquiétude.

Le projet de loi qui nous vient du Sénat devait être examiné hier en séance de l'après-midi et en séance du soir, ainsi que l'avait prévu la conférence des présidents. Si la seconde séance s'était tenue régulièrement, nous aurions pu avancer considérablement dans l'étude du texte. Or le garde des sceaux en a décidé autrement puisqu'il a demandé que la séance de nuit soit levée et que le débat reprenne cet après-midi.

Pour quelle raison ? Parce qu'il ne disposait pas dans l'hémicycle du nombre de députés suffisant pour s'assurer une majorité.

Hier soir, c'est le Front national qui a mis le Gouvernement en difficulté. Mais, même sans l'arrivée de ces quelques députés, les quatre députés socialistes présents dans l'hémicycle auraient suffi à eux seuls à provoquer le même problème, puisque seul un député U.D.F. et le rapporteur étaient présents en séance.

Pourquoi avoir décidé de lever la séance ? Etait-ce pour permettre l'examen d'une trentaine d'amendements qui ont été déposés par le Front national en violation des règles de travail de notre assemblée que nous respectons tous ? Celles-ci supposent en effet que nous examinons les amendements en commission avant qu'ils ne soient étudiés en séance publique.

Certains des amendements du Front national n'auraient pas dû poser de problème au Gouvernement puisqu'ils consistaient simplement à reprendre certaines dispositions des avant-projets du garde des sceaux, avant-projets qui avaient beaucoup clivé la majorité. Est-ce à cause de ces clivages que certains députés n'étaient pas là hier ? Est-ce parce que ce texte continue de poser problème qu'ils ne veulent pas en débattre ?

Malheureusement, cette situation n'est pas nouvelle. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises, qu'il s'agisse de l'aménagement du temps de travail, de la loi-programme sur les D.O.M. - elle avait alors duré trois jours de suite, ce qui avait provoqué un rappel au règlement de notre collègue Bassinet le 28 novembre 1986 - ou de la fonction publique territoriale, le 17 juin 1987.

Cette situation est particulièrement inquiétante en début de session, monsieur le président. Pourrions-nous respecter le calendrier de nos travaux et, en particulier, sera-t-il possible d'assurer le bon déroulement du débat budgétaire, qui commence la semaine prochaine ?

Décidément, alors que nous n'en sommes qu'au troisième jour de cette session, les députés de la majorité semblent atteints de morosité !

Nous étions quant à nous présents hier ; nous le sommes encore aujourd'hui. Mais nous nous interrogeons sur le bon déroulement des travaux de notre assemblée.

**M. Pierre Maugar.** Ce sont des larmes de crocodile !

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Mon rappel au règlement se fonde également sur l'article du règlement que vient d'invoquer Mme Trautmann en l'assortissant d'arguments comptables tout à fait inexacts. Qu'elle souffre que je lui dise la vérité numérique en ce qui concerne la présence en séance publique ou en commission.

Bien que la commission des finances siège très souvent en même temps que l'Assemblée, les commissaires du Front national se font un devoir de remplir au mieux leurs obligations.

Hier matin, au début de la réunion de la commission des finances, nous n'étions que trois commissaires, dont deux membres du Front national. Hier soir, en séance publique, il n'y avait que quatre députés socialistes - vous venez de le rappeler, madame - mais ne minimisez pas notre présence : nous étions présents en nombre l'après-midi et nous étions dix-sept le soir.

Comptez-nous cet après-midi : nous sommes huit membres du groupe Front national ; je ne me compte pas, car j'ai des obligations et dois prendre un avion, puisque, normalement, le débat aurait dû se terminer la nuit dernière. Ainsi, nous sommes plus nombreux que les membres de la majorité R.P.R.-U.D.F.

**M. Pierre Messmer.** Non !

**M. Pascal Arrighi.** Si ! Mardi dernier, lors du débat sur le contentieux administratif, le même problème s'est déjà posé ; sans doute certains ont-ils jugé ce texte mineur. Mais, alors que nous débattons d'un projet sur la drogue, cet absentéisme des députés de la majorité est, ainsi que l'a souligné M. Le Pen dans un communiqué de presse, un outrage à la nation et aux centaines de milliers de familles concernées par ce problème.

Le débat budgétaire va débiter le 13 octobre prochain. Le Front national sera en nombre et toujours présent dans la discussion ; ses députés s'imposent l'obligation de respecter le mandat dont ils sont investis. C'est un appel sans forfanterie que j'adresse à tous les groupes de l'Assemblée - je constate d'ailleurs que les travées du groupe communiste sont vides - ne nous calomniez pas à l'extérieur et, ici, faites votre métier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

**M. Gilbert Gantier.** Cette comptabilité à quelque chose de dérisoire. Nous savons très bien, et M. Arrighi l'a reconnu tout à l'heure, que la commission des finances siège presque

en permanence pour examiner les fascicules budgétaires. Aujourd'hui, elle a travaillé toute la matinée, et M. Arrighi a d'ailleurs présenté un rapport. On ne peut reprocher aux parlementaires qui doivent participer aux réunions des commissions de ne pas être présents en séance publique. Je ne sais pas ce qui s'est passé hier soir puisque je participais aux travaux de la commission des finances, mais je demande que nous reprenions l'examen du texte en discussion sans perdre davantage de temps, car il est très important ; nous approuvons son esprit et souhaitons l'adopter.

**M. Pierre Descaves.** Il n'y avait qu'un membre de votre groupe présent hier soir !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Jean-Louis Dabré, rapporteur.** Le texte qui nous occupe est effectivement important et il ne faudrait pas que nous nous envoyions indéfiniment des chiffres à la figure.

Madame Trautmann, je reconnais que, hier soir, il n'y avait pas beaucoup de monde en séance, mais il n'y avait que quatre députés socialistes sur les deux cents que compte votre groupe. Alors, ne nous jetez pas la pierre !

**Mme Catherine Trautmann.** Il n'y avait qu'un seul U.D.F. !

**Jean-Louis Dabré, rapporteur.** A l'adresse du Front national, je répéterai ce que j'ai dit hier soir. Ce groupe compte de vieux parlementaires qui savent que les travaux en commission sont importants. Vendredi dernier, la commission des lois a examiné longuement et attentivement ce texte. Or, lors de sa réunion, aucun député du Front national n'était présent ! (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean-Claude Martinez.** En séance publique, hier soir, si l'on excepte le rapporteur, il n'y avait qu'un seul député de la majorité R.P.R.-U.D.F. !

**M. Jean-Louis Dabré, rapporteur.** Monsieur Martinez, vous n'étiez pas là !

Je répète que, vendredi dernier, il n'y avait aucun député du Front national en commission et je constate simplement qu'il faut que ce texte soit examiné en séance publique, en présence des journalistes, pour que, tout d'un coup, le Front national s'intéresse au problème de la drogue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Pierre Descaves.** La loi ne se vote pas en commission mais en séance publique !

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, je vous demande, en vertu de l'article 49 du règlement, de saisir la conférence des présidents d'un problème. M. Jean-Louis Dabré vient d'indiquer que les membres du groupe Front national n'étaient pas présents à la réunion d'une commission. Permettez-moi de dire que cette réunion de commission a eu lieu avant l'ouverture de la session !

**M. Georges-Paul Wagner.** Exactement !

**M. Pascal Arrighi.** Nous étions réunis à l'occasion des journées parlementaires de notre groupe, non point pour faire du tourisme, mais pour préparer les travaux de cette session !

**M. Jean-Louis Dabré, rapporteur.** La commission des lois s'est réunie le jour de l'ouverture de la session.

**M. Pascal Arrighi.** Non ! Avant ! Il y a deux problèmes : celui de la présence en commission et de la présence en séance publique et celui de l'assiduité. Tout ce qu'a dit M. Jean-Louis Dabré ne contredit ni le fait que nous étions présents en séance publique, ni notre argumentation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Alain Griotteray.** Présents dans un cas, absents dans l'autre !

#### Après l'article 1<sup>er</sup> A

**M. le président.** MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Perdomo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Après l'article 1<sup>er</sup> A, insérer l'article suivant :

« Dans la deuxième phrase de l'article L. 355-15 du code de la santé publique, après les mots : " fait procéder " sont insérés les mots : " , dans les trente jours, " ».

La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** Aux dires de M. le garde des sceaux, le motif officiel du renvoi de la discussion, hier soir, était que certains des amendements qui avaient été déposés étaient dignes d'être considérés. J'espère, monsieur le ministre, que vous irez au-delà et qu'après les avoir considérés vous voudrez bien les approuver.

L'amendement n° 37 s'insère au titre VI, chapitre 1<sup>er</sup>, du code de la santé publique concernant la lutte contre la toxicomanie et, plus exactement, la cure de désintoxication. Il est le premier d'une série d'amendements qui répondent tous à la même préoccupation. L'article qu'il s'agit de modifier dispose : « Chaque fois que le procureur de la République, par application de l'article L. 628-1, aura enjoint à une personne ayant fait un usage illicite de stupéfiants de suivre une cure de désintoxication ou de se placer sous surveillance médicale, il en informera l'autorité sanitaire compétente. Celle-ci fait procéder à un examen médical et à une enquête sur la vie familiale, professionnelle et sociale de l'intéressé. »

Nous demandons simplement que cette obligation soit assortie d'un délai de trente jours. Nous savons en effet par expérience que les injonctions données à des autorités administratives risquent, si elles ne sont assorties d'aucun délai, de demeurer lettre morte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Dabré, rapporteur.** Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des lois. Mais, lors de nos travaux, il a été établi que ce texte n'avait trait qu'au trafic des stupéfiants et, par conséquent, qu'il ne concernait pas la législation relative à l'usage des stupéfiants.

Pour l'usage des stupéfiants, le garde des sceaux l'a indiqué au Sénat, c'est la loi de 1970 qui s'applique. Le Gouvernement a pris des engagements pour que cette loi s'applique parfaitement et, à cette fin, des moyens ont été mis en place dans de nombreuses juridictions. Dans quelques mois, ainsi que le garde des sceaux l'a annoncé, on fera le bilan de l'application de ce texte en ce qui concerne l'usage des stupéfiants. Il n'est donc pas de bonne méthode législative de proposer des amendements sur l'usage des stupéfiants alors que nous examinons un texte relatif au trafic des stupéfiants.

A titre personnel, je souhaite par conséquent que l'Assemblée rejette cet amendement, de même que les autres amendements présentés par le Front national.

Je regrette de nouveau que les membres de ce groupe n'aient pas été présents en commission. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Ils auraient su alors que nous traiterions uniquement du trafic de stupéfiants et de sa répression et non de son usage.

**M. Pierre Descaves.** Mais c'est en séance publique que l'on vote la loi !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour donner l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

**M. Abin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Je n'ai eu connaissance que peu avant le début de la séance de nuit, hier, des amendements déposés par le Front national. J'ai indiqué qu'ils méritaient d'être examinés de façon attentive étant donné l'intérêt qu'ils présentaient. C'était une des raisons, sinon la seule, pour laquelle j'ai demandé le renvoi de la discussion à la séance de cet après-midi. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

J'ai rappelé la position du Gouvernement : d'une part, nous voulons modifier la loi en ce qui concerne la répression du trafic de stupéfiants et, d'autre part, nous voulons appli-

quer la loi de 1970 en ce qui concerne leur usage. Je rappelle que, jusqu'à maintenant, cette loi n'a pratiquement jamais été appliquée.

Notre position est donc claire : faisons d'abord l'expérience de l'application loyale et fidèle de cette loi. Nous verrons quels en seront les résultats ; nous pourrions alors faire un bilan. Tout ce que je peux affirmer, c'est qu'aujourd'hui elle est enfin mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Comme nous semblons tous considérer qu'il s'agit d'une bonne loi, laissons-lui faire la preuve de ce que nous pensons qu'elle est.

Dans ces conditions, sans nier l'intérêt que peuvent présenter les amendements déposés par le Front national et par certains membres de la majorité, le Gouvernement se refuse à les prendre en considération aujourd'hui. Il veut attendre, je le répète à nouveau, que nous ayons fait sur le terrain l'expérience de la loi de 1970, toute la loi de 1970, rien que la loi de 1970.

C'est pourquoi je m'oppose à l'adoption de cet amendement et des trois suivants.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 37.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	320
Nombre de suffrages exprimés .....	320
Majorité absolue .....	161
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Perdomo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 38, ainsi libellé :

« Après l'article 1<sup>er</sup> A, insérer l'article suivant :

« L'article L. 355-16 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

« 1° Si, après examen médical, il apparaît que la personne est intoxiquée, l'autorité sanitaire lui enjoint de se présenter dans les trente jours, terme de rigueur, dans un établissement agréé choisi par l'intéressé, ou à défaut désigné d'office, pour suivre une cure de désintoxication, soit ambulatoire, soit sous le régime d'hospitalisation.

« 2° Un mois au plus tard après le début des soins, la direction de l'établissement désigné fait parvenir à l'autorité sanitaire un certificat médical indiquant la date du début des soins, et la durée probable du traitement.

« 3° L'autorité sanitaire contrôle le déroulement du traitement, et informe chaque mois le parquet de la situation médicale et sociale de l'intéressé.

« 4° En cas d'interruption du traitement, le directeur de l'établissement, averti par le médecin responsable, en informe immédiatement l'autorité sanitaire qui prévient aussitôt le parquet. »

La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** Je pourrais répéter les mêmes explications que sur l'amendement précédent puisque celui-ci s'inspire des mêmes principes. Il tend à prévoir à l'article L. 355-16 du code de la santé publique un délai de trente jours pour une obligation qui nous paraît importante.

Je vous indiquerai en outre, monsieur le rapporteur, que je ne suis pas d'accord avec vous en ce qui concerne le sens du projet. En effet, il ne s'agit pas seulement d'un texte visant à réprimer le trafic de stupéfiants : il s'agit également d'un texte qui en réprime l'usage.

Si je n'étais pas présent, pour les raisons que nous avons précisées, lors de la réunion de la commission des lois du vendredi 2 octobre, je sais lire et, dans le titre du projet de loi et celui du rapport que vous avez établi, monsieur le rapporteur, il est bien question de lutte à la fois contre l'usage et contre le trafic des stupéfiants.

Par conséquent, m'en rapportant plutôt aux écrits qu'à vos paroles, je demande, dans ces conditions, à l'Assemblée d'adopter notre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon, contre l'amendement.

**M. Jacques Toubon.** Si j'ai bien compris l'explication de M. Georges-Paul Wagner, l'absence des députés de son groupe à la réunion de la commission des lois du vendredi 2 octobre est considérée par lui comme un détail. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

**M. Pierre Descaves.** C'est minable !

**Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]** Toubon, bon à rien ! Voyou !

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Vous devriez avoir honte ! Minus !

**M. Roger Holeindre.** Rigolo !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Monsieur le président... (*Exclamations continues sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs ! La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Je voudrais répondre à M. Wagner,...

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Vous êtes tous disqualifiés !

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur...** qui aurait pu s'en apercevoir en commission, que tout ce qui a trait à l'usage des stupéfiants a été ajouté par le Sénat.

**M. Roger Holeindre.** Chaque fois que M. Toubon vient, c'est pour mettre le feu aux poudres !

**M. Jean-Pierre Schenardi.** C'est un voyou !

**M. le président.** Laissez le rapporteur s'exprimer !

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Nous ne sommes pas ici pour nous faire insulter !

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Tout ce qui a trait à l'usage des stupéfiants, disais-je, a été ajouté par le Sénat. (*Claquements de pupitres et interruptions sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Bruit.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie. Veuillez manifester un peu plus de calme et ne pas vous énerver pour des problèmes de vocabulaire !

**M. Jean-Pierre Schenardi.** M. Debré est rapporteur de quoi ? D'un paquet sans ficelle !

**M. Gérard Freulet.** Voyou !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Roger Holeindre.** Un gouvernement de bons à rien !

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le président, ce que j'ai dit à propos de l'amendement précédent vaut pour les quatre autres amendements déposés par le Front national à l'article 1<sup>er</sup> A. Je ne répéterai donc pas mon argumentation et la position du Gouvernement sera la même : hostile.

**M. Jean-Pierre Schenardi.** On se retrouvera !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 38.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	322
Nombre de suffrages exprimés .....	322
Majorité absolue .....	162
Pour l'adoption .....	32
Contre .....	290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Permodo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 39, ainsi libellé :

« Après l'article 1<sup>er</sup> A, insérer l'article suivant :

« L'article L. 355-17 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

« 1<sup>o</sup> Si, après examen médical, il apparaît à l'autorité sanitaire que l'état de la personne ne nécessite pas une cure de désintoxication, cette autorité lui enjoindra de se placer dans les trente jours, terme de rigueur, et tout le temps nécessaire, sous la surveillance d'un médecin figurant sur la liste des experts judiciaires d'un dispensaire d'hygiène sociale ou d'un établissement sanitaire agré, public ou privé.

« 2<sup>o</sup> Un mois au plus tard après le début des soins, le directeur du dispensaire ou de l'établissement agréé fait parvenir à l'autorité sanitaire un certificat médical indiquant la date du début de cette surveillance, et sa durée probable.

« 3<sup>o</sup> L'autorité sanitaire contrôle le déroulement du traitement, et informe chaque mois le parquet de la situation médicale et sociale de la personne.

« 4<sup>o</sup> En cas d'interruption de la surveillance médicale, le médecin responsable du traitement en informe immédiatement l'autorité sanitaire qui prévient aussitôt le parquet. »

La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** L'amendement n° 39 s'inspire du même esprit que les précédents. Il tend notamment à permettre à l'autorité sanitaire, si, après examen médical, il apparaît à cette autorité que l'état de la personne concernée ne nécessite pas une cure de désintoxication, d'enjoindre celle-ci de se placer sous la surveillance d'un médecin. Nous proposons d'assortir cette injonction d'un délai.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Mêmes observations que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Mêmes observations.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 39.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	321
Nombre de suffrages exprimés .....	311
Majorité absolue .....	156
Pour l'adoption .....	33
Contre .....	278

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**M. Bruno Mégret.** Rappel au règlement !

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Mégret.

**M. Bruno Mégret.** Monsieur le président, je constate que le R.P.R. ne s'intéresse décidément pas à la lutte contre les stupéfiants ni à la lutte contre l'usage dramatique de la drogue dans notre pays.

Non seulement il n'était représenté hier soir que par un seul député, mais aujourd'hui, alors même que les représentants de ce groupe sont à peine plus nombreux, nous avons vu apparaître soudain M. Toubon, qui n'est que très rarement en séance et dont la seule préoccupation est de tenir des propos politiques de provocation à l'égard de notre groupe. Cette attitude est inqualifiable et je demande au nom de mon groupe, en vertu de l'article 58 du règlement, une suspension de séance d'une demi-heure pour évoquer cette situation.

**M. le président.** Je vais suspendre la séance pour sept minutes environ. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean-Pierre Reveau.** Ce n'est pas les communistes qu'on traiterait comme ça !

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures quarante, est reprise à quinze heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**Mme Catherine Trautmann.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à Mme Trautmann, pour un rappel au règlement.

**Mme Catherine Trautmann.** Monsieur le président, comme mon premier rappel au règlement, celui-ci est fondé sur l'article 49, relatif au déroulement de la séance publique.

Tous les amendements examinés jusqu'à présent par l'Assemblée émanaient du groupe du Front national et ils tendaient à introduire, dans un texte qui n'en traite pas, le problème de l'usage de substances stupéfiants. Je tenais à le relever. Nous sommes, au groupe socialiste, hostiles aux amendements du Front national. Néanmoins, il est clair que le Front national a tenu à déposer ses amendements pour mettre en difficulté le garde des sceaux en introduisant dans ce projet certaines parties des avant-projets dont le garde des sceaux était l'auteur. La querelle ainsi ouverte vise donc directement la majorité qui, tout à l'heure, s'est révélée défaillante.

Pour sa part, le groupe socialiste n'a pas pris part au vote parce qu'il estime ne pas avoir à servir d'appoint à une majorité qui n'est pas suffisamment présente dans l'hémicycle. (*Murmures sur les bancs des groupes des R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Bruno Gollnisch.** Sage décision !

**M. le président.** Je vous remercie, madame Trautmann.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Permodo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Après l'article 1<sup>er</sup> A, insérer l'article suivant :

« Dans l'article L. 355-19 du code de la santé publique, après les mots : " se présenter " sont insérés les mots " , dans les trente jours " . »

La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, pour notre part, nous avons une préoccupation globale, et je réponds ainsi à Mme Trautmann.

Nous entendons lutter contre l'usage et contre le trafic de la drogue. Les amendements que nous proposons tendent tout simplement à rendre efficace, « opératoire », si je puis

dire, une loi de 1970 dont M. le garde des sceaux a reconnu précédemment qu'elle n'avait jamais été appliquée jusqu'à présent.

Nous, nous souhaitons que cette loi puisse être appliquée. C'est pourquoi nous voudrions que soient fixés dans le texte des délais d'exécution - car, pour le moment, il n'y en a pas - en l'occurrence trente jours s'agissant de l'injonction thérapeutique.

L'amendement n° 40 a le même sens, la même portée et la même importance que les précédents. Il tend à insérer les mots « dans les trente jours » dans l'article L. 355-19 du code de la santé publique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Mêmes observations que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Mêmes observations également.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 40. Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	244
Nombre de suffrages exprimés .....	244
Majorité absolue .....	123
Pour l'adoption .....	34
Contre .....	210

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Perdomo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement n° 41, ainsi libellé :

« Après l'article 1<sup>er</sup> A, insérer l'article suivant :

« L'article L. 355-20 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

« Si après examen médical, il apparaît que l'état de la personne ne nécessite pas une cure de désintoxication, l'autorité sanitaire lui enjoindra de se placer dans les trente jours, terme de rigueur, sous la surveillance d'un médecin figurant sur la liste des experts judiciaires, d'un dispensaire d'hygiène sociale ou d'un établissement sanitaire agréé, public et privé.

« Il est procédé comme à l'article L. 355-17 susvisé. »

La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

**M. Georges-Paul Wagner.** L'amendement n° 41 répond aux mêmes préoccupations que les amendements précédents. Je ne désespère pas d'avoir un meilleur succès que dans les cas qui viennent d'être examinés.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Mêmes observations que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Il y a une raison de plus de s'opposer à cet amendement, c'est qu'il concerne essentiellement l'autorité sanitaire et non les relations entre les magistrats et cette autorité. Par conséquent, le renvoi à des experts judiciaires, en l'occurrence, n'est pas fondé.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 41.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Dans un instant, monsieur Le Pen, le vote est en cours.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Il n'est pas commencé !

**M. le président.** Mais le scrutin a été annoncé.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	228
Nombre de suffrages exprimés .....	228
Majorité absolue .....	115

    Pour l'adoption .....

    Contre .....

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Rappel au règlement

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Le Pen, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, je constate une fois de plus que l'interprétation que vous faites du règlement est à sens unique. A moins que je ne lise pas les textes de la même manière que vous, un scrutin public n'est commencé que quand il est ouvert et l'annonce dans le Palais n'entame pas le processus du vote. Je suis au regret de vous le rappeler.

Je m'en tiendrai là pour l'instant, me réservant d'intervenir dans le cours du débat.

**M. le président.** Je vous répondrai, monsieur Le Pen, en vous lisant l'article 66 de notre règlement, qui est ainsi libellé :

« Lorsqu'il y a lieu à scrutin public, l'annonce en est faite dans l'ensemble des locaux du Palais. Elle interrompt tout débat. Cinq minutes après cette annonce, le président invite éventuellement les députés à regagner leurs places. Il déclare ensuite le scrutin ouvert. »

L'annonce du scrutin interrompant le débat, je ne pouvais donner la parole à personne, pas plus à vous qu'à qui que ce soit. Lorsque vous aurez relu cet article, vous serez convaincu, comme moi, de la justesse de mon argumentation.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Le président a raison !

**M. Jacques Toubon.** Avantage Maître ! (Sourires.)

**M. Jean-Claude Martinez.** Un rappel au règlement n'est pas un débat !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Exactement ! Vous interprétez le mot « débat », monsieur le président !

**M. le président.** L'annonce interrompt « tout » débat. Or, quand le président donne la parole, il ouvre nécessairement un débat. Je ne pouvais donc le faire.

**M. Jacques Toubon.** Jeu, Maître ! (Sourires.)

**Avant l'article 1<sup>er</sup>**

**M. le président.** Je donne lecture de l'intitulé du titre 1<sup>er</sup> avant l'article 1<sup>er</sup> :

**TITRE 1<sup>er</sup>****DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS**

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur,** a présenté un amendement, n° 31, ainsi rédigé :

« Supprimer l'intitulé : « Titre 1<sup>er</sup>. - Dispositions relatives à la lutte contre le trafic de stupéfiants. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Il s'agit d'un amendement de forme. L'Assemblée ayant, sur proposition de la commission, limité la portée du texte à la lutte contre le trafic de stupéfiants, il n'y a pas lieu de maintenir des intitulés qui n'ont aucune portée juridique et qui ne correspondent plus, notamment pour le titre II, au contenu des dispositions.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Accord du Gouvernement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 31. Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	286
Nombre de suffrages exprimés .....	286
Majorité absolue .....	144
Pour l'adoption .....	252
Contre .....	34

L'Assemblée nationale a adopté.

**MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Perdomo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois** et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 43, ainsi libellé :

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« Le début de l'article L. 626 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

« Seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une amende de 10 000 à 100 000 francs, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements d'administration publique... (Le reste sans changement.) »

La parole est M. Bruno Gollnisch.

**M. Bruno Gollnisch.** La mesure proposée dans cet article additionnel entre dans le plan d'ensemble destiné à enrayer la progression dramatique de la toxicomanie dans notre pays. Ce renforcement de la répression permettrait d'atteindre avec une efficacité accrue ceux qui se livrent à un trafic organisé d'une certaine ampleur.

Nous sommes en effet de ceux qui pensent que, si la répression ne suffit pas, elle est, dans ce domaine, absolument nécessaire. L'autorité de l'Etat doit non seulement frapper les trafiquants, mais aussi - et si nécessaire contre leur volonté diminuée - protéger les usagers contre eux-mêmes et contre les trafiquants.

Tout à l'heure notre collègue socialiste, Mme Trautmann, s'est élevée contre cette conception qui est la nôtre et qui est partagée par de nombreux Français. Nous ne sommes pas étonnés par ses propos, qui vont directement à l'encontre de ceux que tenaient hier M. Franceschi. Nous en sommes d'autant moins étonnés que le journal *Le Monde* publiait le 23 décembre 1977 - il y a déjà dix ans - un article ainsi intitulé : « Le parti socialiste se prononce pour la dépénalisation de l'usage de toutes les drogues. » Voilà la permissivité qui nous a conduits à la situation d'aujourd'hui !

Je cite encore *Le Monde*, qui ne fait pourtant pas partie de nos références préférées : « Il est à noter que le parti socialiste...

**M. Joseph Franceschi.** Ne vous occupez pas du parti socialiste ! Il ne s'occupe pas de vous !

**M. Bruno Gollnisch.** ... refuse d'entrer dans la distinction qui est souvent faite entre drogues dures et drogues douces. »

Je constate, au demeurant, que la concertation la plus active et la plus étroite existe sur ce texte entre le représentant du groupe du R.P.R. démissionnaire de la présidence de la commission des lois et le groupe socialiste. Je n'en suis pas autrement étonné. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Debré, rapporteur.** Cet amendement ne vise pas la drogue, mais les substances vénéneuses non classées comme stupéfiants. Or il ne faut pas isoler l'article L. 626 du code de la santé publique des articles L.630-1 et L. 630-2, lesquels prévoient de très fortes peines complémentaires pour ceux qui font le trafic de substances vénéneuses, par exemple l'interdiction du territoire, des confiscations de biens et un doublement des peines en cas de récidive. Par conséquent, le dispositif actuel est suffisant et il n'y a pas lieu, de toute façon, d'insérer cet article additionnel dans une loi qui concerne uniquement le trafic des stupéfiants.

**Bruno Gollnisch.** *Bis repetita placent !*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Cet amendement est étranger au texte dont nous discutons. Il concerne essentiellement les professionnels de la médecine et de la pharmacie puisqu'il tend à réprimer le trafic de substances vénéneuses. Ce que les auteurs de cet amendement veulent combattre, c'est donc l'empoisonnement éventuel des gens et non l'usage de la drogue.

En outre, les peines prévues contre le trafic de substances vénéneuses paraissent suffisantes pour avoir valeur dissuasive, ce qui est leur principale finalité, compte tenu du petit nombre d'infractions que l'on constate en ce domaine.

Le Gouvernement juge donc cet amendement inopportun et inutile.

**M. Alain Griotteray.** Quand c'est un pharmacien qui trafique, c'est pourtant bien plus grave que quand c'est le petit Arabe du coin !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 43.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	285
Nombre de suffrages exprimés .....	285
Majorité absolue .....	143
Pour l'adoption .....	37
Contre .....	248

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Article 1<sup>er</sup>**

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. - I. - Il est inséré, après le deuxième alinéa de l'article L. 627 du code de la santé publique, un alinéa ainsi rédigé :

« Seront punis d'un emprisonnement de deux à dix ans et d'une amende de 5 000 F à 500 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, par tout moyen frauduleux, auront facilité ou tenté de faciliter la justification mensongère

de l'origine des ressources ou des biens de l'auteur de l'une des infractions mentionnées au premier alinéa du présent article ou ceux qui auront sciemment apporté leur concours à toute opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit d'une telle infraction ».

« II. - Dans le troisième alinéa de cet article, les mots : « Les peines prévues aux deux alinéas précédents » sont remplacés par les mots : « Les peines prévues aux trois alinéas précédents ».

La parole est à Mme Catherine Trautmann, inscrite sur l'article.

**Mme Catherine Trautmann.** Cet article 1<sup>er</sup> prévoit des sanctions que la justice pourra appliquer pour réprimer non seulement ceux qui aident le trafiquant à justifier ses ressources, mais aussi ceux qui concourent au réemploi des fonds provenant du trafic. Cet article important vise directement les trafiquants.

A son propos nous avons simplement quelques observations à formuler.

D'abord, il nous semble que le texte de loi pourrait aller plus loin, notamment en visant les bandes organisées, les réseaux et les filières de trafiquants. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement en ce sens.

Ensuite, cette mesure ne nous semble pas suffisante au regard de la difficulté de prendre les trafiquants. En effet, le 22 mai 1986, lors du débat sur le collectif, M. Balladur nous a expliqué que le rétablissement de l'anonymat sur l'or faisait partie des mesures de confiance qui étaient apparues nécessaires au Gouvernement. La suppression de l'obligation du paiement par chèque a été fondée sur le même désir de confiance. Or on peut logiquement se demander si ces mesures ne bénéficieront pas à ceux-là même qui tirent profit du trafic, qui doivent ensuite blanchir leur gains et que vous proposez de punir. Il semble qu'il y ait une contradiction entre le rétablissement de l'anonymat sur l'or, les mesures relatives au paiement par chèque et cet article 1<sup>er</sup>.

Certes, le Gouvernement veut punir ceux qui blanchissent ou aident à blanchir les gains issus du trafic - cela est bien et nous l'approuvons - mais il nous semble que vous ne disposez pas, parce que vous vous en êtes privés auparavant, de la meilleure manière de saisir ceux qui trafiquent ou profitent du trafic.

A y bien regarder, en effet, l'anonymat sur l'or dispense les grands trafiquants internationaux de toute nécessité de blanchir leurs gains. Pas de nécessité, donc pas de délit et, dans ces conditions, la disposition proposée devient inutile. La liberté de paiement en liquide, l'achat anonyme d'or ou de ces biens qui servent, tous les spécialistes le savent, de monnaie d'échange - je pense aux auto-radios dont le prix sur le marché noir ne dépasse guère 200 francs - rendent difficile la mise en évidence de l'opération même de blanchissement.

S'il n'y a pas de mise en évidence, il n'y a pas de preuve. Quel est dès lors l'intérêt d'incriminer un fait que l'on ne peut pas ou que l'on ne veut pas voir ? Il faut donc rétablir l'obligation de paiement par chèque et supprimer l'anonymat sur l'or. Tel est le but des amendements que nous proposons et nous espérons que le Gouvernement se ralliera à ces propositions.

**M. le président.** MM. François Bachelot, Georges-Paul Wagner, Ceyrac, Domenech, Herlory, Jean-François Jalkh, Perdomo, Peyron, Mme Piat, MM. Sirgue, Spieler, Stirbois et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 44 rectifié, ainsi libellé.

« Rédiger ainsi l'article 1<sup>er</sup> :

« L'article L. 627 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

« Seront punis d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 100 000 F à 1 000 000 F ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements prévus à l'article précédent, et concernant les substances ou plantes vénéneuses classées stupéfiants par voie réglementaire.

« Lorsque l'infraction aura consisté dans l'importation, la production, la fabrication, la distribution ou l'exportation illicites desdites substances ou plantes, le ou les auteurs seront punis de la peine de mort.

« Seront punis d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 100 000 F à 1 000 000 F ceux qui, par tout moyen frauduleux, auront facilité ou tenté de faciliter la justification mensongère de l'origine des res-

sources ou des biens de l'auteur de l'une des infractions mentionnées au premier alinéa du présent article ou ceux qui auront sciemment apporté leur concours à toute opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit d'une telle infraction.

« Les peines prévues aux trois alinéas précédents pourront être prononcées, alors même que les divers actes constitutifs de l'infraction auront été accomplis dans des pays différents.

« Seront également punis d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 100 000 F à 1 000 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement :

« 1. - Ceux qui auront facilité à autrui l'usage desdites substances ou plantes, à titre onéreux ou à titre gratuit. Soit en procurant dans ce but un local, soit par tout autre moyen.

« 2. - Ceux qui, au moyen d'ordonnances fictives ou d'ordonnances de complaisance, se seront fait délivrer ou auront tenté de se faire délivrer lesdites substances ou plantes.

« 3. - Ceux qui, connaissant le caractère fictif ou de complaisance de ces ordonnances, auront, sur la présentation qui leur en aura été faite, délivré lesdites substances ou plantes.

« Lorsque l'usage desdites substances ou plantes aura été facilité à un ou des mineurs de dix-huit ans, ou lorsque ces substances ou plantes leur auront été délivrées dans les conditions prévues au 3<sup>o</sup>, la peine d'emprisonnement sera de dix à vingt ans.

« Les tribunaux pourront en outre compléter les peines d'emprisonnement prononcées, tant par application des dispositions de l'article L. 626 que par celles du présent article, par une interdiction de séjour de dix à quinze ans, ainsi que par une interdiction des droits civiques de même durée.

« Les tribunaux pourront également prononcer le retrait du passeport pour une durée de trois ans ou plus, ainsi que l'annulation du permis de conduire avec interdiction de se représenter à l'examen avant trois ans, à partir du jour où la peine sera devenue définitive. Cet alinéa n'est pas applicable au prévenu passible des peines prévues au quatrième alinéa de cet article.

« Les dispositions de l'article 59, alinéa 2, du code de procédure pénale sont applicables aux locaux où l'on usera en société de stupéfiants et à ceux où seront fabriquées, transformées ou entreposées illicitement lesdites substances ou plantes.

« Les visites, perquisitions et saisies ne pourront se faire que pour la recherche et la constatation des infractions définies au présent article. »

La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mesdames, messieurs, notre amendement a pour objectif, conformément à notre philosophie d'action en la matière, l'aggravation des peines frappant les trafiquants professionnels de la drogue. Il prévoit tout particulièrement, compte tenu des circonstances actuelles, que : « Lorsque l'infraction aura consisté dans l'importation, la production, la fabrication, la distribution ou l'exportation illicites desdites substances ou plantes, le ou les auteurs seront punis de la peine de mort. » Il est évident que la faiblesse de l'assistance à l'Assemblée nationale aujourd'hui n'est pas de nature à donner, aux yeux du pays, la dimension nécessaire à ce débat. Mais cela est justifié par la situation tragique dans laquelle se trouvent notre pays, sa jeunesse, surtout, et notre civilisation elle-même face à la véritable guerre que lui livre l'armée du crime.

Si tous ceux qui se sont donné la peine de se déranger et d'assister, en ce début de week-end, à la séance de l'Assemblée nationale avaient, un petit peu d'imagination, ils pourraient se rendre compte de ce que représente le fléau de la drogue dans notre pays. Des centaines de milliers de familles sont brisées par cette offensive. Des centaines de milliers de jeunes, chaque jour de plus en plus nombreux, sont réduits à l'esclavage le plus abject dans leur corps et dans leur esprit. Ce sont des souffrances sans nom. C'est le basculement dans l'indicible et dans l'horrible de catégories entières de citoyens de notre pays, ceux justement que les familles et la représentation nationale avaient pour devoir de protéger dans leur santé, dans leur liberté, dans leur vie même.

Vous avez eu raison, mon cher collègue Georges-Paul Wagner, de rappeler tout à l'heure que, dans la situation actuelle, fruit du laxisme de toute une civilisation qui frappe tout, de la famille à l'Etat en passant par l'école, les responsabilités sont écrasantes. Elles n'incombent pas seulement aux idéologies de gauche, mais aussi aux gouvernements dirigés par l'actuelle majorité depuis 1970. En effet, le garde des sceaux a fait cet aveu, lourd de sens, que la loi élaborée à cette période n'avait pas été appliquée de 1970 à 1981. Pourtant, un gouvernement comme celui que soutiennent M. Toubon et ses amis exerçait le pouvoir. C'est donc lui qui est responsable de l'aggravation de la situation. C'est vers ces responsables que doivent se tourner la colère et l'indignation des familles françaises réduites aujourd'hui à l'état où elles sont.

A cette guerre qui est faite à la France, qui est faite à sa jeunesse, qui est faite à la civilisation, qui est faite à la vie elle-même, il faut répondre par des mesures de guerre. Il convient certes de faire cesser les accointances existant entre les grands trafiquants et ceux qui se font gloire de développer leur activité et l'industrie nationale par les ventes et les trafics d'armes (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*). Mais il est également indispensable que les moyens nécessaires soient donnés à la police - qui ne doit plus avoir seulement que l'obligation de se taire - pour que les trafiquants soient débusqués, pourchassés, poursuivis et, comme nous le demandons, exécutés. Il serait particulièrement injuste que la mort soit toujours du même côté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*).

Sur cet amendement, je demande un scrutin public et, compte tenu des circonstances et du fait que certains votes ont été obtenus, malgré le système des clés, par moins de 230 voix, je requiers aussi l'application du quorum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*).

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Louis Dabré, rapporteur.** Monsieur le président, cet amendement n'a pas été examiné par la commission, mais je crois qu'il n'est pas bon qu'un débat sur la peine de mort soit ouvert insidieusement à propos de ce texte. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Roger Holleindre.** C'est lamentable !

**M. Pierre Descaves.** Ils disent toujours la même chose !

**M. Bruno Gollinich.** Il y a deux ans que vous répétez cela et pourtant vous signez des propositions de loi tendant au rétablissement de la peine de mort !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le garde des sceaux.** Lors de la discussion du projet de loi sur le terrorisme, au mois de juin 1986, une proposition identique a été formulée par M. Le Pen. Je lui avais déjà répondu, alors, que le moment me paraissait mal choisi et que, pour des raisons d'actualité, le Parlement ne pouvait pas discuter du rétablissement de la peine de mort - quelle que soit l'opinion que l'on en ait - parce que la France était engagée dans des accords européens qui lui interdisent de rétablir la peine de mort pendant les cinq ans à venir.

**M. Georges-Paul Wagner.** Ceux qui crèvent de la drogue n'ont rien à faire de ces accords internationaux !

**M. le garde des sceaux.** A l'actualité s'ajoute l'inopportunité.

En effet, le rétablissement de la peine de mort est l'une des décisions les plus graves qu'un Parlement puisse prendre. Elle est si grave, d'ailleurs, que l'on pourrait imaginer de recourir au référendum si la Constitution le permettait.

**M. Pierre Descaves.** Quelle chance !

**M. le garde des sceaux.** Une telle décision est si grave que nous ne pouvons tout de même pas aujourd'hui, alors que trente députés siègent dans cette assemblée...

**M. Pierre Descaves.** Les autres n'ont qu'à être là !

**M. le garde des sceaux.** ... en discuter ni, à plus forte raison, statuer. Cela serait tout à fait inconvenant.

Si la peine de mort devait être rétablie, il faudrait que ce soit à l'occasion d'un débat pour lequel la gravité et la solennité seraient des conditions nécessaires. Or il est évident qu'elles ne sont pas réunies aujourd'hui. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement.

**M. le président.** Je suis saisi par le président du groupe Front national (R.N.) d'une demande, faite en application de l'article 61 du règlement, tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur l'amendement n° 44 rectifié.

Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification qui aura lieu dans une demi-heure, dans l'hémicycle.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais lever la séance, et le vote sur l'amendement n° 44 rectifié est reporté à la prochaine séance qui aura lieu à dix-huit heures quinze.

2

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** En conséquence, à dix-huit heures quinze, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 834, adopté par le Sénat, tendant à la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal. (Rapport n° 943 de M. Jean-Louis Debré, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la troisième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quinze.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2° séance

### du vendredi 9 octobre 1987

#### SCRUTIN (N° 760)

sur l'amendement n° 37 de M. François Bachelot après l'article 1<sup>er</sup> A du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (article L. 355-15 du code de la santé publique : fixation d'un délai de trente jours pour les examens auxquels il doit être procédé en cas de prescription d'une cure de désintoxication).

Nombre de votants .....	320
Nombre des suffrages exprimés .....	320
Majorité absolue .....	161
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

Non-votants : 214.

##### Groupe R.P.R. (168) :

Contre : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmar, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 1. - M. Gérard Grignon.

Contre : 125.

Non-votants : 5. - MM. Loïc Bouvard, Albert Brochard, Jean-Marie Daillet, Philippe Mestre et Jean-Pierre Soisson.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

##### Non-inscrits (8) :

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

Contre : 4. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

#### Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Arrighi (Pascal)</p> <p>Bachelot (François)</p> <p>Baeckeroot (Christian)</p> <p>Bompard (Jacques)</p> <p>Briant (Yvon)</p> <p>Ceyrac (Pierre)</p> <p>Chaboche (Dominique)</p> <p>Chambrun (Charles de)</p> <p>Descaves (Pierre)</p> <p>Domenech (Gabriel)</p> <p>Frédéric-Dupont (Edouard)</p> <p>Freulet (Gérard)</p>	<p>Gollnisch (Bruno)</p> <p>Grignon (Gérard)</p> <p>Herlory (Guy)</p> <p>Holcindre (Roger)</p> <p>Jalkh (Jean-François)</p> <p>Le Jaouen (Guy)</p> <p>Le Pen (Jean-Marie)</p> <p>Martinez (Jean-Claude)</p> <p>Mégrét (Bruno)</p> <p>Perdomo (Ronald)</p> <p>Peyrat (Jacques)</p> <p>Peyron (Albert)</p> <p>Mme Piat (Yann)</p>	<p>Porteu de la Moran-dière (François)</p> <p>Reveau (Jean-Pierre)</p> <p>Rostolan (Michel de)</p> <p>Roussel (Jean)</p> <p>Schenardi (Jean-Pierre)</p> <p>Sergent (Pierre)</p> <p>Sirgue (Pierre)</p> <p>Spicler (Robert)</p> <p>Sirbois (Jean-Pierre)</p> <p>Wagner (Georges-Paul)</p>
---	---	--

#### Ont voté contre

<p>MM.</p> <p>Abelin (Jean-Pierre)</p> <p>Allard (Jean)</p> <p>Alphandéry (Edmond)</p>	<p>André (René)</p> <p>Auberger (Philippe)</p> <p>Aubert (Emmanuel)</p>	<p>Aubert (François d')</p> <p>Audinot (Gautier)</p> <p>Bachelet (Pierre)</p>
--	---	---

<p>Barate (Claude)</p> <p>Barbier (Gilbert)</p> <p>Bardet (Jean)</p> <p>Barnier (Michel)</p> <p>Barre (Raymond)</p> <p>Barrot (Jacques)</p> <p>Baudis (Pierre)</p> <p>Baumel (Jacques)</p> <p>Bayard (Henri)</p> <p>Bayrou (François)</p> <p>Beaujean (Henri)</p> <p>Beaumont (René)</p> <p>Bécam (Marc)</p> <p>Bechter (Jean-Pierre)</p> <p>Bégault (Jean)</p> <p>Béguet (René)</p> <p>Benoit (René)</p> <p>Benouville (Pierre de)</p> <p>Bernard (Michel)</p> <p>Bernardet (Daniel)</p> <p>Bernard-Reymond (Pierre)</p> <p>Besson (Jean)</p> <p>Bichet (Jacques)</p> <p>Bigéard (Marcel)</p> <p>Birraux (Claude)</p> <p>Blanc (Jacques)</p> <p>Bleuler (Pierre)</p> <p>Blot (Yvan)</p> <p>Blum (Roland)</p> <p>Mme Boisseau (Marie-Thérèse)</p> <p>Bollengier-Stragier (Georges)</p> <p>Bonhomme (Jean)</p> <p>Borotra (Franck)</p> <p>Bourg-Broc (Bruno)</p> <p>Bousquet (Jean)</p> <p>Mme Boutin (Christine)</p> <p>Bouvet (Henri)</p> <p>Branger (Jean-Guy)</p> <p>Brial (Benjamin)</p> <p>Briane (Jean)</p> <p>Brocard (Jean)</p> <p>Bruné (Paulin)</p> <p>Busareau (Dominique)</p> <p>Cabal (Christian)</p> <p>Caro (Jean-Marie)</p> <p>Carré (Antoine)</p> <p>Cassabel (Jean-Pierre)</p> <p>Cavaillé (Jean-Charles)</p> <p>Cazalet (Robert)</p> <p>César (Gérard)</p> <p>Chammougon (Edouard)</p> <p>Chantelat (Pierre)</p> <p>Charbonnel (Jean)</p> <p>Charié (Jean-Paul)</p> <p>Charles (Serge)</p> <p>Charroppin (Jean)</p> <p>Chartron (Jacques)</p> <p>Chasseguet (Gérard)</p> <p>Chastagnol (Alain)</p> <p>Chauvierre (Bruno)</p> <p>Chollet (Paul)</p> <p>Chometon (Georges)</p> <p>Claisse (Pierre)</p> <p>Clément (Pascal)</p> <p>Cointat (Michel)</p> <p>Colin (Daniel)</p> <p>Colombier (Georges)</p> <p>Corrèze (Roger)</p>	<p>Couanau (René)</p> <p>Couepel (Sébastien)</p> <p>Cousin (Bertrand)</p> <p>Couturier (Roger)</p> <p>Couve (Jean-Michel)</p> <p>Couveinhes (René)</p> <p>Cozan (Jean-Yves)</p> <p>Cuq (Henri)</p> <p>Dalbos (Jean-Claude)</p> <p>Debré (Bernard)</p> <p>Debré (Jean-Louis)</p> <p>Debré (Michel)</p> <p>Dehaine (Arthur)</p> <p>Delalande (Jean-Pierre)</p> <p>Delatre (Georges)</p> <p>Delattre (Francis)</p> <p>Delevoye (Jean-Paul)</p> <p>Delfosse (Georges)</p> <p>Delmar (Pierre)</p> <p>Demange (Jean-Marie)</p> <p>Demuyne (Christian)</p> <p>Deniau (Jean-François)</p> <p>Deniau (Xavier)</p> <p>Deprez (Charles)</p> <p>Deprez (Léonce)</p> <p>Dermaux (Stéphane)</p> <p>Desanlis (Jean)</p> <p>Devedjian (Patrick)</p> <p>Dhinoin (Claude)</p> <p>Diebold (Jean)</p> <p>Diméglio (Willy)</p> <p>Dominati (Jacques)</p> <p>Dousset (Maurice)</p> <p>Drut (Guy)</p> <p>Dubernard (Jean-Michel)</p> <p>Dugoin (Xavier)</p> <p>Durand (Adrien)</p> <p>Durieux (Bruno)</p> <p>Durr (André)</p> <p>Ehrmann (Charles)</p> <p>Falala (Jean)</p> <p>Fanton (André)</p> <p>Farran (Jacques)</p> <p>Féron (Jacques)</p> <p>Ferrand (Jean-Michel)</p> <p>Ferrari (Gratien)</p> <p>Fèvre (Charles)</p> <p>Fillon (François)</p> <p>Fossé (Roger)</p> <p>Foyer (Jean)</p> <p>Fréville (Yves)</p> <p>Fritch (Edouard)</p> <p>Fuchs (Jean-Paul)</p> <p>Galley (Robert)</p> <p>Gantier (Gilbert)</p> <p>Gastines (Henri de)</p> <p>Gaudin (Jean-Claude)</p> <p>Gaulle (Jean de)</p> <p>Geng (Francis)</p> <p>Gengevin (Germain)</p> <p>Ghysel (Michel)</p> <p>Giscard d'Estaing (Valéry)</p> <p>Goasdouff (Jean-Louis)</p> <p>Godefroy (Pierre)</p> <p>Godfrain (Jacques)</p> <p>Gonelle (Michel)</p> <p>Gorse (Georges)</p> <p>Gouguy (Jean)</p> <p>Goulet (Daniel)</p> <p>Griotteray (Alain)</p>	<p>Grussenmeyer (François)</p> <p>Guéna (Yves)</p> <p>Guichard (Olivier)</p> <p>Guichon (Lucien)</p> <p>Haby (René)</p> <p>Hamaide (Michel)</p> <p>Hannoun (Michel)</p> <p>Mme d'Harcourt (Florence)</p> <p>Hardy (Francis)</p> <p>Hart (Joël)</p> <p>Hersant (Jacques)</p> <p>Hersant (Robert)</p> <p>Houssin (Pierre-Rémy)</p> <p>Mme Hubert (Elisabeth)</p> <p>Hunault (Xavier)</p> <p>Hyst (Jean-Jacques)</p> <p>Jacob (Lucien)</p> <p>Jacquat (Denis)</p> <p>Jacquemin (Michel)</p> <p>Jacquot (Alain)</p> <p>Jean-Baptiste (Henry)</p> <p>Jeandon (Maurice)</p> <p>Jegou (Jean-Jacques)</p> <p>Julia (Didier)</p> <p>Kaspereit (Gabriel)</p> <p>Kergueris (Aimé)</p> <p>Kiffer (Jean)</p> <p>Klifa (Joseph)</p> <p>Koehl (Emile)</p> <p>Kuster (Gérard)</p> <p>Labbé (Claude)</p> <p>Lacarin (Jacques)</p> <p>Lachenaud (Jean-Philippe)</p> <p>Lafleur (Jacques)</p> <p>Lamant (Jean-Claude)</p> <p>Lamassoure (Alain)</p> <p>Lauga (Louis)</p> <p>Legendre (Jacques)</p> <p>Legras (Philippe)</p> <p>Léonard (Gérard)</p> <p>Léontieff (Alexandre)</p> <p>Lepercq (Arnaud)</p> <p>Ligot (Maurice)</p> <p>Limouzy (Jacques)</p> <p>Lipkowski (Jean de)</p> <p>Lorenzini (Claude)</p> <p>Lory (Raymond)</p> <p>Louet (Henri)</p> <p>Mamy (Albert)</p> <p>Mancel (Jean-François)</p> <p>Maran (Jean)</p> <p>Marcellin (Raymond)</p> <p>Marcus (Claude-Gérard)</p> <p>Marière (Olivier)</p> <p>Marty (Elie)</p> <p>Masson (Jean-Louis)</p> <p>Mathieu (Gilbert)</p> <p>Mauger (Pierre)</p> <p>Maujollan du Gasset (Joseph-Henri)</p> <p>Mayoud (Alain)</p> <p>Mazeud (Pierre)</p> <p>Médecin (Jacques)</p> <p>Mesmin (Georges)</p> <p>Mesmer (Pierre)</p> <p>Micaux (Pierre)</p> <p>Michel (Jean-François)</p> <p>Millon (Charles)</p>
---	--	---

Miossec (Charles)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquiou  
 (Aymeri de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Mouton (Jean)  
 Moyné-Bressand  
 (Alain)  
 Narquin (Jean)  
 Nenou-Pwataho  
 (Maurice)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panafieu  
 (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascalon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perben (Dominique)  
 Perbet (Régis)

Peretti Della Rocca  
 (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Pinte (Etienne)  
 Poniatowski  
 (Ladislas)  
 Poujade (Robert)  
 Prémaunt (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Raoult (Eric)  
 Raynal (Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Reyman (Marc)  
 Richard (Lucien)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocca Serra  
 (Jean-Paul de)  
 Rolland (Hector)  
 Rossi (André)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Royer (Jean)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Ellier (Francis)  
 Salles (Jean-Jack)

Savy (Bernard-Claude)  
 Séguela (Jean-Paul)  
 Seitlinger (Jean)  
 Sourdille (Jacques)  
 Stasi (Bernard)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Tenaillon (Paul-Louis)  
 Terrot (Michel)  
 Thien Ah Koon  
 (André)  
 Tiberi (Jean)  
 Toga (Maurice)  
 Toubon (Jacques)  
 Tranchant (Georges)  
 Trémège (Gérard)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Villiers (Philippe de)  
 Virapoullé (Jean-Paul)  
 Vivien (Robert-André)  
 Vuibert (Michel)  
 Guillaume (Roland)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhorn (Pierre)  
 Wiltzer (Pierre-André)

Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière  
 (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Lauraisergues  
 (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Bail (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-  
 France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lagnagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-  
 Jacques)  
 Le Pensec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué  
 (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Marges (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Mestre (Philippe)  
 Métails (Pierre)

Metzinger (Charles)  
 Mexandéau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora  
 (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz  
 (Véronique)  
 Mme Nevoux  
 (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin  
 (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut  
 (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Pezuiat (Jean)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Portehault  
 (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyrann (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Renard (Michel)  
 Reyssier (Jean)  
 Richard (Alain)

Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart  
 (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre  
 (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzenberg  
 (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard  
 (Gisèle)  
 Stim (Olivier)  
 Strauss-Kahn  
 (Dominique)  
 Mme Sublet  
 (Marie-Joséphine)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavermier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain  
 (Ghislaine)  
 Mme Trautmann  
 (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

#### MM.

Adevah-Pœuf  
 (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Ansart (Gustave)  
 Asenai (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avicé (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand  
 (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardio (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beauflis (Jean)  
 Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocuquet (Alain)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau  
 (Huguette)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel)  
 (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Bouvard (Loïc)  
 Brochard (Albert)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cacheux  
 (Denise)

Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Cartelet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau  
 (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-  
 Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collob (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Darinot (Louis)  
 Deboux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume  
 (Freddy)  
 Desein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducloné (Guy)  
 Mme Dufoux  
 (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Clau...)

Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourné (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon  
 (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard  
 (Françoise)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Giard (Jean)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goeriot  
 (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hernu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann  
 (Jacqueline)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint  
 (Muguette)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)

### SCRUTIN (N° 761)

sur l'amendement n° 38 de M. François Bachelot après l'article 1<sup>er</sup> A du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (nouvelle rédaction de l'article L.355-16 du code de la santé publique destinée à améliorer les conditions de surveillance de la cure à laquelle est astreinte la personne intoxiquée).

Nombre de votants .....	322
Nombre des suffrages exprimés .....	322
Majorité absolue .....	162

Pour l'adoption .....	32
Contre .....	290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (214) :

Contre : 9. - MM. Nicolas Alfonsi, Jean-Michel Belorgey, Alain Bonnet, Robert Chapuis, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Louis Le Pensec, Noël Ravassard et René Souchon.

Non-votants : 205.

#### Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 151.

Non-votants : 7. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Serge Charles, Claude Dhinnin, Michel Ghysel, Olivier Marlière, Charles Paccou et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Contre : 126.

Non-votants : 5. - MM. Loïc Bouvard, Jean-Marie Daillet, Philippe Mestre, Ladislas Poniatowski et Jean-Pierre Soisson.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Pour : 31.

Non-votants : 2. - M. Jean-Marie Le Pen et Mme Yann Piat.

**Groupe communiste (35) :**

Non-votants : 35.

**Non-inscrites (8) :**

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

Contre : 4. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

**Ont voté pour**

MM.

Arrighi (Pascal)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)  
Bompard (Jacques)  
Briant (Yvon)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Descaves (Pierre)  
Domenech (Gabriel)  
Frédéric-Dupont (Edouard)

Freulet (Gérard)  
Gollnisch (Bruno)  
Herlory (Guy)  
Holeindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Perdomo (Ronald)  
Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)

Porteu de la Moran-dière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Wagner (Georges-Paul)

**Ont voté contre**

MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Alfonsi (Nicolas)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Bonnet (Alain)

Borotra (François)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chammougou (Edouard)  
Chantelot (Pierre)  
Chapuis (Robert)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couvaneau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveignes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)

Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delattre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fucha (Jean-Paul)  
Galley (Robert)

Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Giovannelli (Jean)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hervé (Edmond)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Huyet (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquat (Denis)  
Jaquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jégou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klika (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Laffeur (Jacques)

Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pensec (Louis)  
Lepercq (Amaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujoudan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)

Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péridar (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)  
Ravassard (Noël)  
Raynal (Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Souchon (René)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillemain (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Aurox (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Maric)  
Badet (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)

Bellon (André)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Boquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)

Bourguignon (Pierre)  
Bouvard (Loïc)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux (Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elic)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Charles (Serge)  
Charzat (Michel)  
Chauveau (Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)

Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomut (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Cleri (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessenin (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Dhinnin (Claude)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducoloné (Guy)  
 Mme Dufoux (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbil (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (François)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Ghysel (Michel)  
 Giard (Jean)  
 Mme Goeuriot (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Henu (Charles)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)

Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kuchaida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laiguel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissegues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Jacques-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Marière (Olivier)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Mestre (Philippe)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeu (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Nucci (Christian)

Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Paccou (Charles)  
 Pariat (François)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poniatowski (Ladislas)  
 Popeten (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Pniaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quiliès (Paul)  
 Renard (Michel)  
 Reyssier (Jean)  
 Richard (Alain)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard (Gisèle)  
 Stim (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sœur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Wacheux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

## SCRUTIN (N° 762)

sur l'amendement n° 39 de M. François Bachelot après l'article 1<sup>er</sup> A de projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (nouvelle rédaction de l'article L. 355-17 du code de la santé publique destinée à améliorer les conditions de la surveillance médicale à laquelle est astreint l'usager de stupéfiants).

Nombre de votants ..... 321  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 311  
 Majorité absolue ..... 156

Pour l'adoption ..... 33  
 Contre ..... 278

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Groupe socialiste (214) :

Contre : 2. - MM. Michel Lambert et André Pinçon.

Abstentions volontaires : 10. - MM. Maurice Adevah-Pouf, Jean-Michel Belorgey, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Maurice Pourchon et René Souchon.

Non-votants : 202.

### Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 152.

Non-votants : 6. - MM. Jean Bonhomme, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Alain Jacquot, Gérard Léonard, Claude Lorenzini et Michel Renard.

### Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 120.

Non-votants : 11. - MM. Pierre Bleuler, Georges Bollengier-Stragier, Georges Chometon, Jacques Farran, Jean-Jacques Jegou, Albert Mamy, Jean-François Michel, Jean Mouton, Marc Reymann, Paul-Louis Tenailon et Gérard Trémège.

### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 32.

Non-votant : 1. - M. Jean-Marie Le Pen.

### Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

### Non-inscrits (6) :

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

Contre : 4. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

### Ont voté pour

MM.

Arrighi (Pascal)  
 Bachelot (François)  
 Baeckeroot (Christian)  
 Bompard (Jacques)  
 Briant (Yvon)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Descaves (Pierre)  
 Domenech (Gabriel)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)

Freulet (Gérard)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Herlory (Guy)  
 Holeindre (Roger)  
 Jalkh (Jean-François)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Mégret (Bruno)  
 Perdomo (Ronald)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyron (Albert)  
 Mme Piat (Yann)

Porteu de la Moran-dié (François)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Rostolan (Michel de)  
 Roussel (Jean)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Sergent (Pierre)  
 Sirgue (Pierre)  
 Spieler (Robert)  
 Stirbois (Jean-Pierre)  
 Wagner (Georges-Paul)

### Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')

Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)

Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)

### Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Marie Le Pen et Mme Yann Piat, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Nicolas Alfonsi, Jean-Michel Belorgey, Alain Bonnet, Robert Chapuis, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Louis Le Pensec, Noël Ravassard et René Souchon, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond (Pierre)  
 Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigeard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Borotra (Frank)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavaillé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Chamougou (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charité (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Chartoppin (Jean)  
 Charton (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvière (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Cortèze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delevoye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuynek (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)

Devedjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Dominati (Jacques)  
 Doussel (Maurice)  
 Druet (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Gratien)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gergenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goasduff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Grignon (Gérard)  
 Griotteray (Alain)  
 Grussenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joël)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Julia (Didier)  
 Kasperreit (Gabriel)  
 Kerquénis (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Kliffa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lacarín (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Laflour (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lambert (Michel)  
 Lauga (Louis)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)

Léontieff (Alexandre)  
 Lepereq (Arnaud)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Marlière (Olivier)  
 Marty (Elie)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médecin (Jacques)  
 Mesmin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)  
 Micau (Pierre)  
 Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquiou (Aymeri de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Moyné-Bressand (Alain)  
 Narquin (Jean)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panaffeu (Françoise)  
 Mme Papot (Christiane)  
 Mme Papan (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perben (Dominique)  
 Perbet (Régis)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Pinçon (André)  
 Pinte (Etienne)  
 Poniatowski (Ladislas)  
 Poujade (Robert)  
 Préaumont (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Raoult (Eric)  
 Raynal (Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Richard (Lucien)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocca Serra (Jean-Paul de)  
 Rolland (Hector)  
 Rossi (André)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Royer (Jean)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Ellier (Francis)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Savy (Bernard-Claude)  
 Séguéla (Jean-Paul)  
 Seitlinger (Jean)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Sourdille (Jacques)  
 Stasi (Bernard)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Terrot (Michel)

Thien Ah Koon (André)  
 Tiberi (Jean)  
 Toga (Maurice)  
 Toubon (Jacques)  
 Tranchant (Georges)

Ueberschlag (Jean)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Villiers (Philippe de)  
 Virapoullet (Jean-Paul)  
 Vivien (Robert-André)

Vuibert (Michel)  
 Guillaume (Roland)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhom (Pierre)  
 Wiltzer (Pierre-André)

**Se sont abstenus volontairement**

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Michel Belorgey, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Maurice Pourchon et René Souchon.

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

MM.

Alfonsi (Nicolas)  
 Ancian (Jean)  
 Ansant (Gustave)  
 Ansens (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beaufils (Jean)  
 Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bleuler (Pierre)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocquet (Alain)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bonhomme (Jean)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel)  
 Boucheron (Jean-Michel)  
 (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Carleat (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elié)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)

Chévènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mnie Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducoloné (Guy)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Dupurt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Farran (Jacques)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Giard (Jean)  
 Mme Goeniot (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gretez (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)

Hermier (Guy)  
 Heru (Charles)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elié)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jacquot (Alain)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Jospin (Lionel)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissegues (Christian)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Lorenzini (Claude)  
 Louis-Joseph-Doguet (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Mamy (Albert)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)

Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-François)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Mouton (Jean)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Peyret (Michel)

Pezet (Michel)  
Pierret (Christian)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Portheault  
(Jean-Claude)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Renard (Michel)  
Reymann (Marc)  
Reyssier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)

Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzenberg  
(Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stiévenard  
(Gisèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaine)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Trémège (Gérard)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Paul)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

Couve, Jean-Claude Dalbos, Michel Debré, Georges Delatre, Jean Diebold, Jacques Féron, Jean Foyer, Henri de Gastines, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Francis Hardy, Pierre-Rémy Houssin, Jean Kiffer, Philippe Legras, Jean de Lipkowski, Henri Louet, Jean Narquin, Maurice Nenou-Pwataho, MM. Christine Papon, MM. Pierre Pasquini, Régis Perbet, Etienne Pinte, Pierre Raynal, Michel Renard, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Hector Rolland, Jean Tiberi, Maurice Toga, Georges Tranchant et Roland Vuillaume.

#### Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 80.

*Non-votants* : 51. - MM. Jean Allard, Gautier Audinot, Gilbert Barbier, René Beaumont, René Benoit, Jacques Bichet, Pierre Bleuler, Roland Blum, Georges Bollengier-Stragier, Henri Bouvet, Dominique Bussereau, Antoine Carré, Robert Cazalet, Paul Chollet, Georges Chometon, Pierre Claisse, Daniel Colin, Georges Colombier, Francis Delatre, Léonce Deprez, Stéphane Dermaux, Willy Diméglio, Jacques Farran, Gratien Ferrari, Gérard Grignon, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Joseph Klifa, Jacques Lacarin, Alain Lamassoure, Albert Mamy, Jean Maran, Elie Marty, Pierre Micau, Jean-François Michel, Jean Mouton, Ladislav Poniatowski, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Roatta, Gilles de Robien, Francis Saint-Ellier, Jean-Jack Salles, Paul-Louis Tenaillon, Gérard Trémège, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé et Michel Vuibert.

#### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

#### Groupe communiste (35) :

*Non-votants* : 35.

#### Non-inscrits (6) :

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

*Non-votants* : 5. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Marie Le Pen, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Michel Lambert et André Pinçon, portés comme ayant voté « contre », ainsi que MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Michel Belorgey, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Maurice Pourchon et René Souchon, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

### SCRUTIN (N° 763)

sur l'amendement n° 40 de M. François Bachelot après l'article 1<sup>er</sup> A du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (article L. 355-19 du code de la santé publique : fixation d'un délai de trente jours à la personne intoxiquée pour suivre une cure).

Nombre de votants .....	244
Nombre des suffrages exprimés .....	244
Majorité absolue .....	123

Pour l'adoption .....	34
Contre .....	210

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

Contre : 20. - MM. Maurice Adevah-Pœuf, Nicolas Alfonsi, Jacques Badet, Jean-Michel Belorgey, Louis Besson, Alain Bonnet, Robert Chapuis, Michel Coffineau, Michel Crépeau, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Maurice Pourchon, Noël Ravassard, Roger-Gérard Schwartzenberg, René Souchon et Dominique Strauss-Kahn.

*Non-votants* : 194.

##### Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 110.

*Non-votants* : 48. - MM. Emmanuel Aubert, Jean Bardet, Jacques Baumel, Henri Beaujean, Jean-Pierre Bechter, Pierre de Benouville, Michel Bernard, Benjamin Briat, Paulin Bruné, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Edouard Chamougon, Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Jacques Chartron, Jean-Michel

#### Ont voté pour

##### MM.

Arrighi (Pascal)	Gollnisch (Bruno)	Porteu de la Moran-
Bachelot (François)	Herlory (Guy)	dière (François)
Baeckeroot (Christian)	Holeindre (Roger)	Reveau (Jean-Pierre)
Bompard (Jacques)	Jaikh (Jean-François)	Rostolan (Michel de)
Briant (Yvon)	Le Jaouen (Guy)	Roussel (Jean)
Ceyrac (Pierre)	Le Pen (Jean-Marie)	Schenardi
Chaboche (Dominique)	Martinez (Jean-Claude)	(Jean-Pierre)
Chambrun (Charles de)	Mégret (Bruno)	Sergent (Roger)
Descaves (Pierre)	Perdomo (Ronald)	Sirgue (Pierre)
Domenech (Gabriel)	Peyrat (Jacques)	Spierer (Robert)
Frédéric-Dupont	Peyron (Albert)	Stirbois (Jean-Pierre)
(Edouard)	Mme Piat (Yann)	Wagner (Georges-Paul)
Freulet (Gérard)		

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)	Bernard-Reymond	Cabal (Christian)
Adevah-Pœuf	(Pierre)	Caro (Jean-Marie)
(Maurice)	Besson (Jean)	Cassabel (Jean-Pierre)
Alfonsi (Nicolas)	Besson (Louis)	Cavaillé (Jean-Charles)
Alphandéry (Edmond)	Bigard (Marcel)	César (Gérard)
André (René)	Birraux (Claude)	Chantelat (Pierre)
Auberger (Philippe)	Blanc (Jacques)	Chapuis (Robert)
Aubert (François d')	Blot (Yvan)	Charbonnel (Jean)
Bachelet (Pierre)	Mme Boisseau	Charles (Serge)
Badet (Jacques)	(Marie-Thérèse)	Chasseguet (Gérard)
Barate (Claude)	Bonhomme (Jean)	Chastagnol (Alain)
Barnier (Michel)	Bonnet (Alain)	Clément (Pascal)
Barre (Raymond)	Borotra (Frank)	Coffineau (Michel)
Barrot (Jacques)	Bourg-Broc (Bruno)	Cointat (Michel)
Baudis (Pierre)	Bousquet (Jean)	Corrèze (Roger)
Bayard (Henri)	Mme Boutin	Couanau (René)
Bayrou (François)	(Christine)	Couepel (Sébastien)
Bécam (Marc)	Bouvard (Loïc)	Cousin (Bertrand)
Bégault (Jean)	Branger (Jean-Guy)	Couturier (Roger)
Béguet (René)	Briane (Jean)	Couveinhes (René)
Belorgey (Jean-Michel)	Brocard (Jean)	Cozan (Jean-Yves)
	Brochard (Albert)	Crépeau (Michel)

Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delevoeye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Desanlis (Jean)  
 Devedjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Dominati (Jacques)  
 Doussat (Maurice)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Giovannelli (Jean)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goasduff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Gonelle (Michel)  
 Gougy (Jean)  
 Griotteray (Alain)  
 Grissenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)

Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hart (Joël)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Hervé (Edmond)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jacquot (Alain)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jandon (Maurice)  
 Josselin (Charles)  
 Julia (Didier)  
 Kasperit (Gabriel)  
 Kerguéris (Aimé)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lafleur (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lauga (Louis)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Legendre (Jacques)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pensec (Louis)  
 Lepercq (Amaud)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Mancel (Jean-François)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Marlière (Olivier)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Manger (Pierre)  
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médécine (Jacques)  
 Mesmin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)

Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Monastruc (Pierre)  
 Montesquiou (Aymeri de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Moyné-Bressand (Alain)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panafieu (Françoise)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perben (Dominique)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Poujade (Robert)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prémaunt (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Raoult (Eric)  
 Ravassard (Noël)  
 Rigaud (Jean)  
 Rossi (André)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Savy (Bernard-Claude)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Séguéla (Jean-Paul)  
 Seitlinger (Jean)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Souchon (René)  
 Sourdille (Jacques)  
 Stasi (Bernard)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Terrot (Michel)  
 Toubon (Jacques)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Valleix (Jean)  
 Vivien (Robert-André)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhorn (Pierre)  
 Wiltzer (Pierre-André)

Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Cazalet (Robert)  
 Césaire (Aimé)  
 Chamougou (Edouard)  
 Chanfrault (Guy)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chollet (Paul)  
 Chomat (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Claisse (Pierre)  
 Clerf (André)  
 Colin (Daniel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colombier (Georges)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Darinot (Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Desein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducoloné (Guy)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Farran (Jacques)  
 Faugaret (Alain)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrari (Gratien)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Foyer (Jean)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Fréche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)

Giard (Jean)  
 Godfrain (Jacques)  
 Mme Goeuriot (Colette)  
 Gorse (Georges)  
 Goulet (Daniel)  
 Goumelson (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Hardy (Francis)  
 Hermier (Guy)  
 Hernu (Charles)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Huguet (Roland)  
 Hunault (Xavier)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Marie)  
 Jarosz (Jean)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Jospin (Lionel)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kiffer (Jean)  
 Kifka (Joseph)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrière (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignon (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissergues (Christian)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Legras (Philippe)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Loncle (François)  
 Louet (Henri)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Mamy (Albert)  
 Maran (Jean)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Marty (Elie)  
 Mas (Roger)

Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Métails (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Micaux (Pierre)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-François)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Mouton (Jean)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Narquin (Jean)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Pasquini (Pierre)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Perbet (Régis)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pinte (Etienne)  
 Pistre (Charles)  
 Poniatowski (Ladislas)  
 Poperein (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Raynal (Pierre)  
 Renard (Michel)  
 Revet (Charles)  
 Reymann (Marc)  
 Reyssier (Jean)  
 Richard (Alain)  
 Richard (Lucien)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocard (Michel)  
 Rocca Serra (Jean-Paul de)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Rolland (Hector)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Royer (Jean)  
 Saint-Élier (Francis)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Salles (Jean-Jack)  
 Sanmarco (Philippe)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

**MM.**

Allard (Jean)  
 Anciant (Jean)  
 Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Auchèsd (Rémy)  
 Audinot (Gautier)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avicé (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Baumel (Jacques)  
 Beauvils (Jean)

Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bèche (Guy)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bellon (André)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Michel)  
 Bernard (Pierre)  
 Bernardet (Daniel)  
 Berson (Michel)  
 Bichet (Jacques)  
 Billardon (André)  
 Billion (Alain)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blum (Roland)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocquet (Alain)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonrepaux (Augustin)

Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Bouvet (Henri)  
 Brial (Benjamin)  
 Brune (Alain)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Carré (Antoine)  
 Cartelet (Michel)

Santrot (Jacques)	Tavernier (Yves)	Vadepied (Guy)
Sapin (Michel)	Tenaillon (Paul-Louis)	Vasseur (Philippe)
Sarre (Georges)	Théaudin (Clément)	Vauzelle (Michel)
Schreiner (Bernard)	Thien Ah Koon	Vergès (Paul)
Mme Sicard (Odile)	(André)	Villiers (Philippe de)
Siffre (Jacques)	Tiberi (Jean)	Virapoullé (Jean-Paul)
Mme Soum (Renée)	Toga (Maurice)	Vivien (Alain)
Mme Stiévenard	Mme Toutain	Vuibert (Michel)
(Gisèle)	(Ghislaine)	Vuillaume (Roland)
Stirn (Olivier)	Tranchant (Georges)	Wacheux (Marcel)
Mme Sublet	Mme Trautmann	Welzer (Gérard)
(Marie-Joséphe)	(Catherine)	Worms (Jean-Pierre)
Sueur (Jean-Pierre)	Trémège (Gérard)	Zuccarelli (Émile)

### Mise au point au sujet du présent scrutin

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Nicolas Alfonsi, Jacques Badet, Jean-Michel Belorgey, Louis Besson, Alain Bonnet, Robert Chapuis, Michel Coffineau, Michel Crépeau, Jean Giovannelli, Edmond Hervé, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Maurice Pourchon, Noël Ravassard, Roger-Gérard Schwartzberg, René Souchon et Dominique Strauss-Kahn, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

### SCRUTIN (N° 764)

sur l'amendement n° 41 de M. François Bachelot après l'article 1<sup>er</sup> A du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (nouvelle rédaction de l'article L. 355-20 du code de la santé publique précisant les conditions de placement sous surveillance médicale).

Nombre de votants .....	228
Nombre des suffrages exprimés .....	228
Majorité absolue .....	115

Pour l'adoption .....	32
Contre .....	196

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (214) :

Non-votants : 214.

#### Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 86.

Non-votants : 72. - MM. Jean Bardet, Jean-Pierre Bechter, Pierre de Benouville, Jean Besson, Benjamin Brial, Jean-Pierre Cassabel, Jean-Charles Cavaillé, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Jean-Paul Debré, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Michel Coimtat, Roger Corréze, Roger Couturier, René Couveinhes, Jean-Michel Couve, Jean-Claude Dalbos, Bernard Debré, Michel Debré, Arthur Dehaine, Georges Delatre, Xavier Deniau, Jean Diebold, Jean-Michel Dubernard, André Fanton, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Roger Fosse, Jean Foyer, Henri de Gastines, Jean-Louis Goasdouff, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichen, Francis Hardy, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Gabriel Kaspareit, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Laffeur, Louis Lauga, Philippe Legras, Jacques Limouzy, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Jacques Médecin, Charles Miossec, Maurice Nenou-Pwataho, Roland Nungesser, Mme Françoise de Panafieu, MM. Pierre Pasquini, Régis Perbet, Robert Poujadé, Jean de Préaumont, Michel Renard, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Hector Rolland, Jean-Paul Séguéla, Martial Taugourdeau, Michel Terrot, Jean Tiveri, Maurice Toga, Jean Ueberschlag, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume, Robert Wagner et Pierre Weisenhorn.

#### Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 75.

Non-votants : 56. - MM. Jean Allard, François d'Aubert, Gautier Audinot, Gilbert Barbier, René Beaumont, René Benoit, Jacques Bichet, Pierre Bleuler, Roland Blum, Georges Bollengier-Stragier, Henri Bouvet, Dominique Bussereau, Antoine Carré, Robert Cazalet, Pierre Chantelat, Paul Chollet, Georges Chometon, Pierre Claisse,

Daniel Colin, Georges Colombier, Francis Delattre, Léonce Deprez, Stéphane Dermaux, Willy Diméglio, Jacques Farran, Gratien Ferrari, Gérard Grignon, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Joseph Klifa, Jacques Lacarin, Alain Lamassoure, Albert Mamy, Jean Maran, Elie Marty, Gilbert Mathieu, Joseph Maujoüan du Gasset, Pierre Micaux, Jean-François Michel, Jean Mouton, Michel Pelchat, Ladislav Poniatsowski, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Roatta, Gilles de Robien, Francis Saint-Ellier, Jean-Jack Salles, Paul-Louis Tenaillon, Gérard Trémège, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé et Michel Vuibert.

#### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 32.

Non-votant : 1. - Jean-Pierre Stirbois.

#### Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

#### Non-inscrits (8) :

Non-votants : 6. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Arrighi (Pascal)  
Bachelot (François)  
Baeckerot (Christian)  
Bompard (Jacques)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Descaves (Pierre)  
Domenech (Gabriel)  
Frédéric-Dupont  
(Edouard)  
Fruet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)  
Herlory (Guy)  
Holeindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Perdomo (Ronald)  
Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)

Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Wagner (Georges-Paul)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Auchédé (Rémy)  
Bachelet (Pierre)  
Barate (Claude)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Bécam (Marc)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Bernard (Michel)  
Bernard-Reymond  
(Pierre)  
Bigard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Blot (Yvan)  
Bocquet (Alain)  
Mme Boisseau  
(Marie-Thérèse)  
Bonhomme (Jean)  
Bordu (Gérard)  
Borotra (Franck)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin  
(Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Branger (Jean-Guy)  
Briane (Jean)

Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
César (Gérard)  
Chammougon  
(Edouard)  
Charbonnel (Jean)  
Charle (Serge)  
Chartron (Jacques)  
Chastagnol (Alain)  
Chomat (Paul)  
Clément (Pascal)  
Combrisson (Roger)  
Couanau (René)  
Coupepe (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Debré (Jean-Louis)  
Delalande  
(Jean-Pierre)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deprez (Charles)  
Desanis (Jean)  
Deschamps (Bernard)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Ducoloné (Guy)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durioux (Bruno)

Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Févre (Charles)  
Fillon (François)  
Fiterman (Charles)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Gayssoz (Jean-Claude)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giard (Jean)  
Giscard d'Estaing  
(Valéry)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Mme Goeuriot  
(Colette)  
Gonelle (Michel)  
Gougy (Jean)  
Gremetz (Maxime)  
Grioteray (Alain)  
Guéna (Yves)  
Haby (René)  
Hage (Georges)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt  
(Florence)  
Hart (Joël)  
Hermier (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)

Hyest (Jean-Jacques)	Marcellin (Raymond)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Fabius (Laurent)	Le Drian (Jean-Yves)	Poujade (Robert)
Jacob (Lucien)	Marchais (Georges)	Pétricard (Michel)	Fanton (André)	Le Foll (Robert)	Pourchon (Maurice)
Mme Jacquaint (Muguette)	Marlière (Olivier)	Peyrefitte (Alain)	Farran (Jacques)	Lefranc (Bernard)	Prat (Henri)
Jacquat (Denis)	Masson (Jean-Louis)	Peyret (Michel)	Faugaret (Alain)	Le Garrec (Jean)	Préaumont (Jean de)
Jarosz (Jean)	Mayoud (Alain)	Pinte (Etienne)	Féron (Jacques)	Legras (Philippe)	Proveux (Jean)
Jean-Baptiste (Henry)	Mercieca (Paul)	Porelli (Vincent)	Ferrand (Jean-Michel)	Lejeune (André)	Paud (Philippe)
Jeandon (Maurice)	Mesmin (Georges)	Proriot (Jean)	Ferrari (Gration)	Lemoine (Georges)	Queyranne (Jean-Jack)
Julia (Didier)	Mesmer (Pierre)	Raoult (Eric)	Fiszbin (Henri)	Lengagne (Guy)	Quilès (Paul)
X.erguérès (Aimé)	Mestre (Philippe)	Raynal (Pierre)	Fleury (Jacques)	Leonetti (Jean-Jacques)	Ravassard (Noël)
Koehl (Emile)	Millon (Charles)	Reyssier (Jean)	Florian (Roland)	Le Pensac (Louis)	Renard (Michel)
Kuster (Gérard)	Montastruc (Pierre)	Rigaud (Jean)	Forgues (Pierre)	Mme Leroux (Ginette)	Revet (Charles)
Lachenaud (Jean-Philippe)	Montdargent (Robert)	Rigout (Marcel)	Fossé (Roger)	Limouzy (Jacques)	Reymann (Marc)
Lajoie (André)	Montesquiou (Aymeri de)	Rimbault (Jacques)	Fouillé (Jean-Pierre)	Loncle (François)	Richard (Alain)
Lamant (Jean-Claude)	Mme Moreau (Louise)	Rossi (André)	Foyer (Jean)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Richard (Lucien)
Legendre (Jacques)	Moutoussamy (Ernest)	Roux (Jean-Pierre)	Mme Frachon (Martine)	Mahéas (Jacques)	Rigal (Jean)
Le Meur (Daniel)	Moyne-Bressand (Alain)	Roufenacht (Antoine)	Franceschi (Joseph)	Malandain (Guy)	Roatta (Jean)
Léonard (Gérard)	Narquin (Jean)	Savy (Bernard-Claude)	Frèche (Georges)	Malvy (Martin)	Robien (Gilles de)
Léontieff (Alexandre)	Ornano (Michel d')	Seilinger (Jean)	Fuchs (Gérard)	Mamy (Albert)	Rocard (Michel)
Lepereq (Arnaud)	Oudot (Jacques)	Soisson (Jean-Pierre)	Garmendia (Pierre)	Maran (Jean)	Rocca Serra (Jean-Paul de)
Leroy (Roland)	Paccou (Charles)	Sourdille (Jacques)	Mme Gaspard (Françoise)	Marchand (Philippe)	Rodet (Alain)
Ligot (Maurice)	Paecht (Arthur)	Stasi (Bernard)	Gastines (Henri de)	Marcus (Claude-Gérard)	Roger-Machart (Jacques)
Lipkowski (Jean de)	Mme Papon (Christiane)	Toubon (Jacques)	Germon (Claude)	Margnes (Michel)	Rolland (Hector)
Lorenzini (Claude)	Mme Papon (Monique)	Tranchant (Georges)	Giovannelli (Jean)	Marty (Elie)	Mme Roudy (Yvette)
Lory (Raymond)	Parent (Régis)	Valleix (Jean)	Goasdouff (Jean-Louis)	Mas (Roger)	Royer (Jean)
Louet (Henri)	Pascalon (Pierre)	Vergés (Paul)	Gorse (Georges)	Mathieu (Gilbert)	Saint-Elhier (Francis)
Mancel (Jean-François)	Perben (Dominique)	Wiltzer (Pierre-André)	Goulet (Daniel)	Mauger (Pierre)	Saint-Pierre (Dominique)
			Gourmelon (Joseph)	Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)	Sainte-Marie (Michel)
			Goux (Christian)	Mauroy (Pierre)	Salles (Jean-Jack)
			Gouze (Hubert)	Mazeaud (Pierre)	Sanmarco (Philippe)
			Grignon (Gérard)	Médecin (Jacques)	Santrout (Jacques)
			Grumont (Jean)	Mellick (Jacques)	Sapin (Michel)
			Grussenmeyer (François)	Meqga (Joseph)	Sarre (Georges)
			Guichard (Olivier)	Mermaz (Louis)	Schreiner (Bernard)
			Guichon (Lucien)	Métais (Pierre)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
			Guyard (Jacques)	Metzinger (Charles)	Séguela (Jean-Paul)
			Hardy (Francis)	Mexandeau (Louis)	Mme Sicard (Odile)
			Hernu (Charles)	Miclaux (Pierre)	Siffre (Jacques)
			Hervé (Edmond)	Michel (Claude)	Souchon (René)
			Hervé (Michel)	Michel (Henri)	Michel (Jean-François)
			Houssin (Pierre-Rémy)	Michel (Jean-Pierre)	Mme Soum (Renée)
			Mme Hubert (Elisabeth)	Miossec (Charles)	Mme Stiévenard (Gisèle)
			Huguet (Roland)	Mitterand (Gilbert)	Stirbois (Jean-Pierre)
			Hunault (Xavier)	Mme Mora (Christiane)	Stirn (Olivier)
			Mme Jacq (Marie)	Moulinet (Louis)	Strauss-Kahn (Dominique)
			Jacquat (Denis)	Mouton (Jean)	Mme Sublet (Marie-Joséphine)
			Jacquemin (Michel)	Nallet (Henri)	Sueur (Jean-Pierre)
			Jalton (Frédéric)	Natiez (Jean)	Taugourdeau (Martial)
			Janetti (Maurice)	Mme Neiertz (Véronique)	Tavernier (Yves)
			Jegou (Jean-Jacques)	Nenou-Pwataho (Maurice)	Tenaillon (Paul-Louis)
			Jospin (Lionel)	Mme Nevoux (Paulette)	Terrot (Michel)
			Josselin (Charles)	Nucci (Christian)	Théaudin (Clément)
			Journet (Alain)	Nungesser (Roland)	Thien Ah Koon (André)
			Joxe (Pierre)	Oehler (Jean)	Tiberi (Jean)
			Kaspercit (Gabriel)	Orlet (Pierre)	Toga (Maurice)
			Kiffer (Jean)	Mme Osselin (Jacqueline)	Mme Toutain (Ghislaine)
			Klifa (Joseph)	Mme de Panafieu (Françoise)	Mme Trautmann (Catherine)
			Kucheida (Jean-Pierre)	Pasquini (Pierre)	Trémège (Gérard)
			Labarrère (André)	Patriat (François)	Ueberschlag (Jean)
			Labbé (Claude)	Pelchat (Michel)	Vadepied (Guy)
			Laborde (Jean)	Pénicaud (Jean-Pierre)	Vasseur (Philippe)
			Lacarin (Jacques)	Perhet (Régis)	Vauzelle (Michel)
			Lacombe (Jean)	Pesce (Rodolphe)	Villiers (Philippe de)
			Laflour (Jacques)	Peuziat (Jean)	Virapoullé (Jean-Paul)
			Laignel (André)	Pezet (Michel)	Vivien (Alain)
			Mme Lalumière (Catherine)	Pierret (Christian)	Vivien (Robert-André)
			Lamassoure (Alain)	Piçon (André)	Vuibert (Michel)
			Lambert (Jérôme)	Pistre (Charles)	Vuillaume (Roland)
			Lambert (Michel)	Poniatowski (Ladislav)	Wacheux (Marcel)
			Lang (Jack)	Poperein (Jean)	Wagner (Robert)
			Lauga (Louis)	Portheault (Jean-Claude)	Weisenhorn (Pierre)
			Laurain (Jean)		Welzer (Gérard)
			Laurisergues (Christian)		Worms (Jean-Pierre)
			Lavédrine (Jacques)		Zuccarelli (Émile)
			Le Bail (Georges)		
			Mme Lecuir (Marie-France)		
			Le Déaut (Jean-Yves)		
			Ledran (André)		

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)	Borel (André)
Alfonsi (Nicolas)	Borrel (Robert)
Allard (Jean)	Mme Bouchardeau (Huguette)
Anciani (Jean)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Aubert (François d')	Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Audriot (Gautier)	Bourguignon (Pierre)
Auroux (Jean)	Bouvet (Henri)
Mme Avicé (Edwige)	Brial (Benjamin)
Ayrault (Jean-Marie)	Briant (Yvon)
Badet (Jacques)	Brune (Alain)
Balligand (Jean-Pierre)	Bussereau (Dominique)
Bapt (Gérard)	Mme Cacheux (Denise)
Barailla (Régis)	Calmat (Alain)
Barbier (Gilbert)	Cambolive (Jacques)
Bardet (Jean)	Carraz (Roland)
Bardin (Bernard)	Carré (Antoine)
Barrau (Alain)	Cartelet (Michel)
Bartolone (Claude)	Cassabel (Jean-Pierre)
Bassinot (Philippe)	Cassaing (Jean-Claude)
Beaufils (Jean)	Castor (Elie)
Beaumont (René)	Cathala (Laurent)
Bêche (Guy)	Cavaillé (Jean-Charles)
Bechter (Jean-Pierre)	Cazalet (Robert)
Bellon (André)	Césaire (Aimé)
Belorgey (Jean-Michel)	Chanfrault (Guy)
Benoît (René)	Chantelat (Pierre)
Benouville (Pierre de)	Chapuis (Robert)
Bérégovoy (Pierre)	Charé (Jean-Paul)
Bernard (Pierre)	Charroppin (Jean)
Bernardet (Daniel)	Charzat (Michel)
Berson (Michel)	Chasseguet (Gérard)
Besson (Jean)	Chauveau (Guy-Michel)
Besson (Louis)	Chauvierre (Bruno)
Bichet (Jacques)	Chénard (Alain)
Billardon (André)	Chevallier (Daniel)
Billon (Alain)	Chevènement (Jean-Pierre)
Bleuler (Pierre)	Chollet (Paul)
Blum (Roland)	Chometon (Georges)
Bockel (Jean-Marie)	Chouat (Didier)
Bollengier-Stragier (Georges)	Chupin (Jean-Claude)
Bonnemaison (Gilbert)	
Bonnet (Alain)	
Bonrepaux (Augustin)	

Claisse (Pierre)	
Clerf (André)	
Coffineau (Michel)	
Cointat (Michel)	
Colin (Daniel)	
Colin (Georges)	
Colomb (Gérard)	
Colombier (Georges)	
Colonna (Jean-Hugues)	
Corrèze (Roger)	
Couturier (Roger)	
Couve (Jean-Michel)	
Couveinhes (René)	
Crépeau (Michel)	
Mme Cresson (Edith)	
Dalbos (Jean-Claude)	
Darinot (Louis)	
Debré (Bernard)	
Debré (Michel)	
Dehaine (Arthur)	
Dehoux (Marcel)	
Delatre (Georges)	
Delattre (Francis)	
Delebarre (Michel)	
Delehedde (André)	
Deniau (Xavier)	
Deprez (Léonce)	
Dermaux (Stéphane)	
Derosier (Bernard)	
Deschaux-Beaume (Freddy)	
Dessein (Jean-Claude)	
Destrade (Jean-Pierre)	
Dhaille (Paul)	
Diebold (Jean)	
Lambert (Jérôme)	
Diméglio (Willy)	
Douyère (Raymond)	
Drouin (René)	
Dubernard (Jean-Michel)	
Mme Dufoux (Georgina)	
Dumas (Roland)	
Dumont (Jean-Louis)	
Durieux (Jean-Paul)	
Durupt (Job)	
Emmanueli (Henri)	
Évin (Claude)	

Fabius (Laurent)	
Fanton (André)	
Farran (Jacques)	
Faugaret (Alain)	
Féron (Jacques)	
Ferrand (Jean-Michel)	
Ferrari (Gration)	
Fiszbin (Henri)	
Fleury (Jacques)	
Florian (Roland)	
Forgues (Pierre)	
Fossé (Roger)	
Fouillé (Jean-Pierre)	
Foyer (Jean)	
Mme Frachon (Martine)	
Franceschi (Joseph)	
Frèche (Georges)	
Fuchs (Gérard)	
Garmendia (Pierre)	
Mme Gaspard (Françoise)	
Gastines (Henri de)	
Germon (Claude)	
Giovannelli (Jean)	
Goasdouff (Jean-Louis)	
Gorse (Georges)	
Goulet (Daniel)	
Gourmelon (Joseph)	
Goux (Christian)	
Gouze (Hubert)	
Grignon (Gérard)	
Grumont (Jean)	
Grussenmeyer (François)	
Guichard (Olivier)	
Guichon (Lucien)	
Guyard (Jacques)	
Hardy (Francis)	
Hernu (Charles)	
Hervé (Edmond)	
Hervé (Michel)	
Houssin (Pierre-Rémy)	
Mme Hubert (Elisabeth)	
Huguet (Roland)	
Hunault (Xavier)	
Mme Jacq (Marie)	
Jacquat (Denis)	
Jacquemin (Michel)	
Jalton (Frédéric)	
Janetti (Maurice)	
Jegou (Jean-Jacques)	
Jospin (Lionel)	
Josselin (Charles)	
Journet (Alain)	
Joxe (Pierre)	
Kaspercit (Gabriel)	
Kiffer (Jean)	
Klifa (Joseph)	
Kucheida (Jean-Pierre)	
Labarrère (André)	
Labbé (Claude)	
Laborde (Jean)	
Lacarin (Jacques)	
Lacombe (Jean)	
Laflour (Jacques)	
Laignel (André)	
Mme Lalumière (Catherine)	
Lamassoure (Alain)	
Lambert (Jérôme)	
Lambert (Michel)	
Lang (Jack)	
Lauga (Louis)	
Laurain (Jean)	
Laurisergues (Christian)	
Lavédrine (Jacques)	
Le Bail (Georges)	
Mme Lecuir (Marie-France)	
Le Déaut (Jean-Yves)	
Ledran (André)	

**Mise au point au sujet du présent scrutin**

M. Jean-Pierre Stirbois, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

**SCRUTIN (N° 765)**

sur l'amendement n° 31 de la commission des lois tendant à supprimer l'intitulé avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (Titre premier : Dispositions relatives à la lutte contre le trafic de stupéfiants).

Nombre de votants .....	286
Nombre des suffrages exprimés .....	286
Majorité absolue .....	144

Pour l'adoption .....	252
Contre .....	34

L'Assemblée nationale a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (214) :**

Pour : 5. - MM. Maurice Adevah-Pœuf, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian et Maurice Pourchon.

Non-votants : 209.

**Groupe R.P.R. (158) :**

Pour : 150.

Non-votants : 8. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Jean Diebold, Xavier Dugoin, Francis Hardy, Pierre-Rémy Hovissin, Michel Renard, Maurice Toga et Robert-André Vivien.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Pour : 97.

Non-votants : 34. - MM. Jean Allard, Gautier Audinot, Gilbert Barbier, Pierre Baudis, René Beaumont, Jacques Bichet, Georges Bollengier-Stragier, Henri Bouvet, Antoine Carré, Paul Chollet, Georges Colombier, Francis Delattre, Léonce Deprez, Stéphane Dermaux, Gratien Ferrari, Gérard Grignon, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Joseph Klifa, Jacques Lacarin, Alain Lamassoure, Jean Maran, Elie Marty, Jean Mouton, Charles Revet, Marc Reymann, Gilles de Robien, Francis Saint-Ellier, Jean-Jack Salles, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé et Michel Vuibert.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Contre : 33.

**Groupe communiste (35) :**

Non-votants : 35.

**Non-inscrits (8) :**

Contre : 1. - M. Yvon Briant.

Non-votants : 5. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

**Ont voté pour**

MM.		
Abelin (Jean-Pierre)	Barrot (Jacques)	Bernard-Reymond (Pierre)
Adevah-Pœuf (Maurice)	Baumel (Jacques)	Besson (Jean)
Alphandéry (Edmond)	Bayard (Henri)	Bigeard (Marcel)
André (René)	Bayrou (François)	Birraux (Claude)
Auberger (Philippe)	Beaujean (Henri)	Blanc (Jacques)
Aubert (Emmanuel)	Bécam (Marc)	Bleuler (Pierre)
Aubert (François d')	Bechter (Jean-Pierre)	Blot (Yvan)
Bachelet (Pierre)	Bégault (Jean)	Blum (Roland)
Barate (Claude)	Béguet (René)	Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bardet (Jean)	Benoit (René)	Bonhomme (Jean)
Barnier (Michel)	Benouville (Pierre de)	Borotra (François)
Barre (Raymond)	Bernard (Michel)	

Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chammougon (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinin (Claude)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Févre (Charles)  
Fillon (François)

Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Griottetray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Josselin (Charles)  
Julia (Didier)  
Kaspereit (Gabriel)  
Kerguénis (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Laug (Louis)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Lepercq (Amaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)

Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestrie (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)  
Poujade (Robert)  
Pourchon (Maurice)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Rufenacht (Antoine)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Tiberi (Jean)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Yasseur (Philippe)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

**Ont voté contre**

MM.		
Arrighi (Pascal)	Ceyrac (Pierre)	Frédéric-Dupont (Edouard)
Bachelot (François)	Chaboche (Dominique)	Freulet (Gérard)
Baeckeroot (Christian)	Chambrun (Charles de)	Gollnisch (Bruno)
Bompard (Jacques)	Descaves (Pierre)	Herlory (Guy)
Briant (Yvon)	Domenech (Gabriel)	

Holeindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Perdomo (Ronald)

Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)

Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Wagner (Georges-Paul)

Malvy (Martin)  
Maran (Jean)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Marty (Elie)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mercieca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeu (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Mondargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Mouton (Jean)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortet (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)

Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Peyret (Michel)  
Pezet (Michel)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Pontheault  
(Jean-Claude)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Paud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Renard (Michel)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Reyssier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Robien (Gilles de)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Royer (Jean)  
Saint-Ellier (Francis)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Salles (Jean-Jack)  
Sanmarco (Philippe)

Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg  
(Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Rentrée)  
Mme Stiévenard  
(Gistèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Thien Ah Koon  
(André)  
Toga (Maurice)  
Mme Toutain  
(Ghislaïne)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Paul)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullet (Jean-Paul)  
Vivien (Alain)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

**MM.**

Alfonssi (Nicolas)  
Allard (Jean)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Ascensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Audinot (Gautier)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Badet (Jacques)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Barbier (Gilbert)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinnet (Philippe)  
Baudis (Pierre)  
Beaufils (Jean)  
Beaumont (René)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Bernardet (Daniel)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Bichet (Jacques)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bollengier-Stragier  
(Georges)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Bouvet (Henri)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux  
(Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Carré (Antoine)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)

Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chauvierre (Bruno)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevènement (Jean-  
Pierre)  
Chollet (Paul)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colombier (Georges)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinot (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delattre (Francis)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Derosier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Diebold (Jean)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dugoin (Xavier)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Ferrari (Graziè)  
Fiszbin (Henri)  
Fiterman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourré (Jean-Pierre)  
Mme Frachun  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Gaysot (Jean-Claude)  
Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Goeuriot  
(Colette)

Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grignon (Gérard)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Hardy (Francis)  
Hermier (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Huguet (Roland)  
Hunault (Xavier)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint  
(Muguette)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jaros (Jean)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Jospin (Lionel)  
Joumet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Klifa (Joseph)  
Kuczeida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacarin (Jacques)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lamassoure (Alain)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues  
(Christian)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Foll (Robert)  
Le Franc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-  
Jacques)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Doguet  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)

**Mise au point au sujet du présent scrutin**

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Jean-Yves Le Drian et Maurice Pourchon, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

**SCRUTIN (N° 766)**

sur l'amendement n° 43 de M. François Bachelot avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (article L. 626 du code de santé publique : alourdissement des peines réprimant les infractions concernant les substances vénéneuses).

Nombre de votants .....	285
Nombre des suffrages exprimés .....	285
Majorité absolue .....	143

Pour l'adoption .....	37
Contre .....	248

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (214) :**

Contre : 16. - MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean Auroux, Jacques Badet, Louis Besson, Alain Billon, Didier Chouat, Michel Crépeau, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Maurice Pourchon, Jean-Jack Queyranne, Roger-Gérard Schwartzberg, Dominique Strauss-Kahn et Clément Théaudin.

Non-votants : 198.

**Groupe R.P.R. (158) :**

Contre : 138.

Non-votants : 20. - MM. Henri Beaujean, Jean Besson, Paulin Bruné, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Edouard Chammougon, Claude Dhinnin, Jean Diebold, Jean-Michel Dubernard, Jean-Michel Ferrand, Roger Fossé, Michel Ghysel, Jacques

Godfrain, Francis Hardy, Pierre-Rémy Houssin, Jean de Lipkowski, Henri Louet, Olivier Mathière, Michel Renard, Michel Terrot et Maurice Toga.

### Groupe U.D.F. (131) :

*Pour* : 3. - M. Alain Griotteray, Mme Florence d'Harcourt et M. Arthur Paecht.

*Contre* : 94.

*Non-votants* : 34. - MM. Jean Allard, Gautier Audinot, Gilbert Barbier, Pierre Baudis, René Beaumont, Jacques Bichet, Henri Bouvet, Antoine Carré, Pierre Chantelat, Paul Chollet, Georges Colombier, Francis Delattre, Léonce Deprez, Stéphane Dermaux, Gratien Ferrari, Gérard Grignon, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Joseph Klifa, Jacques Lacarin, Alain Lamassoure, Jean Maran, Elie Marty, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujolan du Gasset, Michel Pelchat, Charles Revet, Gilles de Robien, Francis Saint-Ellier, Jean-Jack Salles, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé et Michel Vuibert.

### Groupe Front national (R.N.) (33) :

*Pour* : 33.

### Groupe communiste (35) :

*Non-votants* : 35.

### Non-inscrits (8) :

*Pour* : 1. - M. Yvon Briant.

*Non-votants* : 5. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Arrighi (Pascal)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)  
Bompard (Jacques)  
Briant (Yvon)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Descaves (Pierre)  
Domenech (Gabriel)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Gollnisch (Bruno)

Griotteray (Alain)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Herlory (Guy)  
Holeindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Paecht (Arthur)  
Perdomo (Ronald)  
Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)

Mme Piat (Yann)  
Porteu de la Moran-dière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Wagner (Georges-Paul)

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Adevah-Pœuf (Maurice)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Auroux (Jean)  
Bachelot (Pierre)  
Badet (Jacques)  
Barate (Claude)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernard-Raymond (Pierre)  
Beason (Louis)  
Bigeat (Marcel)  
Billon (Alain)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)

#### Ont voté contre

Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollenger-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Frank)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Charbonnel (Jean)  
Charité (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chattron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)

Chometon (Georges)  
Chouat (Didier)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Coupel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Crépeau (Michel)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)

Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durt (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Févre (Charles)  
Fillon (François)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Frich (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jéandon (Maurice)  
Jégou (Jean-Jacques)  
Josselin (Charles)  
Julia (Didier)

Kaspereit (Gabriel)  
Kerguéris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lauga (Louis)  
Lavédrine (Jacques)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Leperq (Amaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Masson (Jean-Louis)  
Mauger (Pierre)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Messmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micau (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquieu (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Mme de Panafieu (Françoise)

Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Pénicard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)  
Poujade (Robert)  
Pourchon (Maurice)  
Prémaunt (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Rufenacht (Antoine)  
Savy (Bernard-Claude)  
Schwartzenberg (Roger-Gérard)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Théaudin (Clément)  
Tiberi (Jean)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Uehersschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Vivien (Robert-André)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

##### D'autre part :

##### MM.

Alfonsi (Nicolas)  
Allard (Jean)  
Ancian (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchédé (Remy)  
Audinot (Gautier)  
Auvic (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Barbière (Gilbert)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinot (Philippe)  
Baudis (Pierre)  
Beaufils (Jean)

Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Bernardet (Daniel)  
Zerson (Michel)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Billardon (André)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)

Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Bouvet (Henri)  
Brune (Alain)  
Bruné (Paulin)  
Mme Cacheux (Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Carré (Antoine)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)

Césaire (Aimé)	Durieux (Jean-Paul)	Mme Jacq (Marie)	Malvy (Martin)	Patriat (François)	Salles (Jean-Jack)
Chammougon (Edouard)	Durupt (Job)	Mme Jacquaint (Muguette)	Maran (Jean)	Pelchat (Michel)	Sanmarco (Philippe)
Chanfrault (Guy)	Emmanuelli (Henri)	Jacquat (Denis)	Marchais (Georges)	Pénicaud (Jean-Pierre)	Santrout (Jacques)
Chantelat (Pierre)	Évin (Claude)	Jacquemin (Michel)	Marchand (Philippe)	Pesce (Rodolphe)	Sapin (Michel)
Chapuis (Robert)	Fabius (Laurent)	Jalton (Frédéric)	Margnes (Michel)	Peuziat (Jean)	Sarre (Georges)
Charzat (Michel)	Faugaret (Alain)	Janetti (Maurice)	Marlière (Olivier)	Peyret (Michel)	Schreiner (Bernard)
Chauveau (Guy-Michel)	Ferrand (Jean-Michel)	Jarosz (Jean)	Marty (Elie)	Pezet (Michel)	Mme Sicard (Odile)
Chauvierre (Bruno)	Ferrari (Gratien)	Jospin (Lionel)	Mas (Roger)	Pierret (Christian)	Siffre (Jacques)
Chénard (Alain)	Fiszbin (Henri)	Journet (Alain)	Mathieu (Gilbert)	Pinçon (André)	Souchon (René)
Chevallier (Daniel)	Fiterman (Charles)	Joxe (Pierre)	Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)	Pistre (Charles)	Mme Soum (Renée)
Chevènement (Jean-Pierre)	Fleury (Jacques)	Klifa (Joseph)	Mauroy (Pierre)	Poperen (Jean)	Mme Stievenard (Gisèle)
Chollet (Paul)	Florian (Roland)	Kucheida (Jean-Pierre)	Mellick (Jacques)	Porrelli (Vincent)	Stirn (Olivier)
Chomat (Paul)	Forgues (Pierre)	Labarrère (André)	Menga (Joseph)	Portheault (Jean-Claude)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Chupin (Jean-Claude)	Fossé (Roger)	Laborde (Jean)	Mercieca (Paul)	Prat (Henri)	Sueur (Jean-Pierre)
Clert (André)	Fourné (Jean-Pierre)	Lacarin (Jacques)	Mermaz (Louis)	Proveux (Jean)	Tavernier (Yves)
Coffineau (Michel)	Mme Frachon (Martine)	Lacombe (Jean)	Métais (Pierre)	Puaud (Philippe)	Terrot (Michel)
Colin (Georges)	Franceschi (Joseph)	Laigui (André)	Metzinger (Charles)	Quilès (Paul)	Thien Ah Koon (André)
Collomb (Gérard)	Frêche (Georges)	Lajoinie (André)	Mexandeau (Louis)	Ravassard (Noté)	Toga (Maurice)
Colombier (Georges)	Fuchs (Gérard)	Mme Lalumière (Catherine)	Michel (Claude)	Renard (Michel)	Mme Toutain (Ghislaine)
Colonna (Jean-Hugues)	Garmendia (Pierre)	Lamassoure (Alain)	Michel (Henri)	Revet (Charles)	Mme Trautmann (Catherine)
Combrisson (Roger)	Mme Gaspard (Françoise)	Lambert (Jérôme)	Michel (Jean-Pierre)	Reyssier (Jean)	Vadepied (Guy)
Mme Cresson (Edith)	Gayssot (Jean-Claude)	Lambert (Michel)	Mitterrand (Gilbert)	Richard (Alain)	Vauzelle (Michel)
Darriot (Louis)	Germon (Claude)	Lang (Jack)	Mondargent (Robert)	Rigal (Jean)	Vergés (Paul)
Dehoux (Marcel)	Ghysel (Michel)	Laurain (Jean)	Mme Mora (Christiane)	Rigout (Marcel)	Villiers (Phillipe de)
Delattre (Francis)	Giard (Jean)	Laurissergues (Christian)	Moulinet (Louis)	Rimbault (Jacques)	Virapoullé (Jean-Paul)
Delebarre (Michel)	Giovannelli (Jean)	Le Baill (Georges)	Moutoussamy (Ernest)	Robien (Gilles de)	Vivien (Alain)
Delehedde (André)	Godfrain (Jacques)	Le Déaut (Jean-Yves)	Nallet (Henri)	Rocard (Michel)	Vuibert (Michel)
Deprez (Léonce)	Mme Goeuriot (Colette)	Ledran (André)	Natiez (Jean)	Rodet (Alain)	Wacheux (Marcel)
Dermaux (Stéphane)	Gourmelon (Joseph)	Le Foll (Robert)	Mme Neiertz (Véronique)	Roger-Machart (Jacques)	Welzer (Gérard)
Derosier (Bernard)	Goux (Christian)	Le Franc (Bernard)	Mme Nevoux (Paulette)	Mme Roudy (Yvette)	Worms (Jean-Pierre)
Deschamps (Bernard)	Gouze (Hubert)	Le Garrec (Jean)	Nucci (Christian)	Roux (Jacques)	Zuccarelli (Émile)
Deschaux-Beaume (Freddy)	Gremetz (Maxime)	Lejeune (André)	Oehler (Jean)	Royer (Jean)	
Dessein (Jean-Claude)	Grignon (Gérard)	Le Meur (Daniel)	Ortet (Pierre)	Saint-Ellier (Francis)	
Destrade (Jean-Pierre)	Grimont (Jean)	Lemoine (Georges)	Mme Osselin (Jacqueline)	Saint-Pierre (Dominique)	
Dhaille (Paul)	Guyard (Jacques)	Lengagne (Guy)		Sainte-Marie (Michel)	
Dhimin (Claude)	Hage (Georges)	Leonetti (Jean-Jacques)			
Diebold (Jean)	Hardy (Francis)	Le Pensec (Louis)			
Douyère (Raymond)	Hermier (Guy)	Mme Leroux (Ginette)			
Drouin (René)	Hernu (Charles)	Leroy (Roland)			
Dubernard (Jean-Michel)	Hervé (Edmond)	Lipkowski (Jean de)			
Ducoloné (Guy)	Hervé (Michel)	Loncle (François)			
Mme Dufoux (Georgina)	Hoarau (Elie)	Louet (Henri)			
Dumas (Roland)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)			
Dumont (Jean-Louis)	Houssin (Pierre-Rémy)	Mahéas (Jacques)			
	Huguet (Roland)	Malandain (Guy)			
	Hunault (Xavier)				

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean Auroux, Jacques Badet, Louis Besson, Alain Billon, Didier Chouat, Michel Crépeau, Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Maurice Pourchon, Jean-Jack Queyranne, Roger-Gérard Schwartzberg, Dominique Strauss-Kahn et Clément Théaudin, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

